

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 19 MARS 2025 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.

Absent :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Madame Le Maire : Bonsoir à tous ! Je vais tout d'abord annoncer les pouvoirs :
M. Laurent BIELLE-BIARREY pouvoir à M. Pascal ROULET.
Mme Chantal TABANON pouvoir à moi-même.
M. Philippe BRUNOT pouvoir à M. Pascal RAYSSAC.
M. Jean-Christophe VIDAL pouvoir à M. Yanik SCHEIFF.
Et Mme Magali CHATOT pouvoir à M. Philippe MOINEAU.
Je pense que je n'ai oublié personne pour les pouvoirs.
Je vais désigner un secrétaire de séance donc pour ce soir, je propose Monsieur Pascal ROULET s'il accepte !

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

Madame Le Maire : je vais d'abord faire approuver le compte rendu de la fois précédente. Est-ce que vous avez des remarques au sujet de ce compte rendu ? oui !

Patrick COUDERC : oui ! page 4 il est écrit : « est-ce que ce soit je peux avoir une réponse ? » au lieu de : « est-ce que ce soir je peux avoir une réponse ? ». **Inaudible**

sans micro. Je vais mettre le micro ! donc j'avais une remarque par rapport au soutien de la candidature de Golfech pour recevoir deux réacteurs de type EPR2, donc je vois que le sujet n'est toujours pas à l'ordre du jour !

Madame Le Maire : on parle du compte rendu de la fois précédente là !

Patrick COUDERC : oui justement le sujet a été abordé et on devait le traiter ce soir et il n'y ait pas ! je me pose des questions ! je pense que tu ne veux pas soutenir cette candidature donc moi je considère que le Conseil Municipal ne veut pas se prononcer ! enfin puisque ce n'est pas à l'ordre du jour donc je considère qu'on ne soutient pas cette candidature donc on est contre cette candidature.

Madame Le Maire : alors il y a des éléments pour laquelle l'Agglo d'Agen avait émis des réserves qui ne sont toujours pas levées. Je préfère qu'on attende ! qu'on est plus d'éléments plutôt que d'adopter une délibération « sous réserve que... »

Patrick COUDERC : ok d'accord ! c'est une réponse ! très bien !

Madame Le Maire : il y avait des réserves ! c'est un autre Maire qui me l'a dit !

Patrick COUDERC : sur le débit d'eau ?

Madame Le Maire : oui ! il m'a dit à ce sujet : « on n'a aucun élément qui n'a été rapporté encore ». Voilà ! parce que le débit de la Garonne c'est un gros souci !

Patrick COUDERC : page 30 sur 55, il me semble que j'avais demandé le bilan du FST consommé par rapport aux différents projets. Ça devait être communiqué et on n'a rien reçu !

Madame le Maire : on l'a là ! on devait le présenter !

Patrick COUDERC : comment ?

Madame le Maire : on devait le présenter en séance ce soir !

Patrick COUDERC : j'avais compris que c'était transmis mais si c'est présenté ce soir, ça me va bien !

Madame Le Maire : non ! on devait faire une information dessus !

Patrick COUDERC : bon très bien ! c'est tout !

Madame Le Maire : d'autres remarques sur le compte rendu ? je le mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 à l'unanimité.

Madame Le Maire : en préambule, je vais donner la parole à Patrick COUDERC.

Patrick COUDERC : oui ! je voulais vous annoncer ce soir que je démissionne de la liste de Laurence LAMY. Je ne démissionne pas du Conseil Municipal. Je démissionne juste de la liste donc je resterai au Conseil Municipal jusqu'à la fin du mandat. J'ai souhaité garder mon indépendance pour avoir ma liberté de parole donc c'est pour cela que je n'ai pas rejoint les listes de l'opposition ! je quitte la liste pour différentes raisons

entre autres le mode de fonctionnement, des décisions qui sont prises qui ne me conviennent pas ou des décisions qui ne sont pas prises et qui ne me conviennent pas non plus ! voilà ! donc je n'ai aucune animosité avec qui que ce soit ! je pars serein avec l'idée de confronter des idées, des projets et cela en restera là ! Donc Laurence, je t'ai annoncé ça ce matin, si tu souhaites me rencontrer pour en parler plus longuement je suis disponible, il n'y a aucun souci.

Madame Le Maire : il n'y a pas de souci !

Patrick COUDERC : Je ferai ma lettre dans les jours à venir avec ma position, des demandes, parce qu'il y aura des demandes qui iront avec et je mettrai en copie le Préfet parce que je pense que c'est la démarche à suivre !

Madame Le Maire : au niveau de la Préfecture, je ne suis pas sûre !

Patrick COUDERC : il n'y a pas d'obligation !

Madame Le Maire : un conseiller siège individuellement, il ne siège pas en groupe ! tu peux le faire mais je ne pense pas !

Patrick COUDERC : ça ne gêne pas quoi ! il n'y a pas d'obligation ! je suis d'accord !

Madame Le Maire : chacun ici siège individuellement.

Patrick COUDERC : d'accord !

Madame Le Maire : je prends acte ! c'est une décision que l'on a vu venir depuis un petit moment déjà ! depuis que tu avais démissionné de toutes les commissions dans lesquelles tu participais ! je pense que c'est plus sain que tu reprennes ton indépendance effectivement ! voilà ! c'est tout ce que j'ai à dire. On attaque avec le premier point qui est l'information des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal. Nous avons plusieurs décisions. La première, elle concerne le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la route de Sainte Radegonde qui a été attribué au Cabinet AC2I BET pour un taux contractuel de rémunération de 2.5% du montant des travaux qui sont estimés à 1 500 000 € H.T.

Décision n° : 2025-01 : Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la route de Sainte-Radegonde

Madame le Maire de la commune de Bon Rencontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la nécessité de mandater une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement de la route de Sainte-Radegonde ;

VU la consultation lancée en date du 20 novembre 2024 et les sept (7) offres reçues dans ce cadre ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R .2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le marché au cabinet AC2I BET – 24 bis boulevard Edouard Lacour – 47000 AGEN.
Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à 37 500 € H.T, soit 45 000 € TTC, représentant 2.5% du montant des travaux estimés à 1 500 000 €H.T.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : Donc, ça fait un forfait de 37 500 € H.T. Des questions sur cette décision ? on a eu quatre candidats ! oui !

Yanik SCHEIFF : j'ai vu qu'il y a une commission qui s'est réunie avec sept offres, c'est ça ? j'ai vu sur la liste qu'il y avait sept offres et toujours le chiffre de 1 500 000 € H.T. Il y a un projet derrière ? enfin vous avez simulé un projet ? parce que 1 500 000 €, j'aimerais juste savoir quel est le projet ? on va agrandir la route ? on va faire la piste cyclable, comment ils ont évalué le 1 500 000 € d'euros ?

Madame Le Maire : on a fait un cahier des charges pour désigner un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre va affiner bien évidemment notre demande puisqu'on n'a pas défini le projet dans ses moindres détails mais le but c'est de sécuriser certains passages pour les piétons notamment et les vélos. Peut-être une voie partagée piétons/vélos sur le côté-là où c'est faisable et on fera plancher ce maître d'œuvre, on a demandé dans le cahier des charges d'être innovant et vraiment de proposer tout ce qui peut sécuriser la route de Sainte Radegonde et diminuer aussi la vitesse. Voilà ! donc on a été assez large dans nos demandes et c'est vraiment le maître d'œuvre qui va faire la définition précise des travaux, si on l'accepte bien sûr !

Yanik SCHEIFF : donc en fait il aura 1 500 000 € d'euros, il aura ce budget là pour rénover la route ? c'est lui qui va construire le projet en gros ?

Madame Le Maire : oui ! il se peut que ce montant soit réévalué en fonction, puisque cette estimation elle a été faite l'année dernière. Elle a été faite sur la base de coûts similaires, d'opérations similaires.

Yanik SCHEIFF : je vais te dire pourquoi je pose la question, tout simplement parce que je pense que 1 500 000 € d'euros sur la route de Sainte Radegonde sur la longueur, effectivement je pense qu'on sera un peu court !

Madame Le Maire : il y a quelques portions qui ne seront pas renouvelées, notamment là où il y a les dos d'âne.

Christian AMELING : ils sont en train de faire des sondages en ce moment !

Yanik SCHEIFF : oui !

Madame Le Maire : nous on s'adaptera après. Vraiment le maître d'œuvre, il a une mission assez poussée, ça sera vraiment à lui de nous alerter aussi sur ce qui est faisable et ce qui n'est pas faisable !

Yanik SCHEIFF : merci !

Madame Le Maire : ensuite on a une décision qui concerne un lot infructueux en assurance, le lot incendie divers et dommages aux biens.

Décision n° 2025-02 : Renouvellement marché assurances lot n°1 – incendie-divers dommages aux biens

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la déclaration d'infructuosité du lot n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 novembre 2024 ;

VU la relance de la consultation de gré à gré pour le lot n°1 incendie- divers dommages aux biens, en date du 7 novembre 2024 ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R .2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le lot n°1 « incendie-divers dommages aux biens », à la SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT pour un montant de 32 256 € H.T, soit 35 056.51 € TTC.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : comme le lot était infructueux dans le cadre de notre consultation, on est amené de passer un marché de gré à gré et là c'est avec la SMACL pour un montant de 32 256 € H.T. Je rappelle, je ne sais pas si vous l'avez entendu dans les actualités, il y a beaucoup de collectivités qui aujourd'hui ne sont plus assurées, c'est vraiment une problématique notamment pour certains risques. Nous, pour notre part, nous avons des frais d'assurances qui sont passés de 14 000 à 35 000 euros. Oui !

Patrick COUDERC : est-ce que tous les postes d'assurance sont maintenant assurés ? il me semblait qu'il y en avait trois qui n'étaient pas assurés ?

Madame Le Maire : il manque la protection juridique, les expositions, je crois !

Patrick COUDERC : il en manque deux !

Madame Le Maire : oui ! après on peut faire notre propre auto-assureur sur ces postes-là ! oui Véronique !

Véronique ALBERTI-DEFFIS : je disais juste que les bâtiments c'était un poste très important et tant mieux si on a pu l'assurer !

Madame Le Maire : tout à fait ! la troisième décision c'est un marché de travaux de renforcement de diverses voiries communales, les rues Lacépède et Chantilly.

Décision n°2025-03 : Marché de travaux de renforcement de diverses voiries communales (rue Lacépède et rue Chantilly)

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de voiries et notamment sur les rues Lacépède et Chantilly ;

VU la consultation lancée en date du 13 janvier 2025 et les deux (2) offres reçues dans ce cadre ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R.2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France – Varennes- CS 10083 – 47240 Bon-Encontre.

Le montant des travaux s'élève à 164 014.58 € H.T, soit 196 817.50 € TTC, réparti comme suit : 32 212.07 € TTC pour les trottoirs rue Lacépède et 164 605.43 € TTC pour le réaménagement de la rue Chantilly.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 164 014.58 € H.T. Le maître d'œuvre dans le cadre de cette opération, qui a établi le dossier de consultation des entreprises, c'est Jean-Luc Juhle. Les travaux ont débuté pour la rue Lacépède et ils ne vont pas tardés pour la rue Chantilly au 1^{er} avril. Des questions ? oui !

Yanik SCHEIFF : juste ! on a regardé le nouveau plan qui a été édité, la rue Lacépède n'y ait pas ? c'est l'impasse ? alors l'impasse n'est pas dans la liste ! je vous le dis juste comme ça ! elle y était sur l'ancien, pas sur le nouveau ! tu peux vérifier, je vous le dis juste ! c'est un défaut d'impression ! après juste on parle de réaménagement de la rue Chantilly, c'est quoi les réaménagements en fait, ils vont faire quoi ?

Madame Le Maire : tout le pluvial est à reprendre. C'est-à-dire, rue Chantilly, on était en face d'un réseau très ancien, très défectueux, il faut le dire et la solution préconisée par les Cabinets d'études c'est carrément d'enlever les réseaux enterrés et de revenir à notre bon vieux fossé. Il y a une étude qui a été faite par l'Agglo et nous évidemment on va reprendre la voirie.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : oui ! c'est à la charge de l'Agglo. On a eu une réunion publique à ce sujet avec les riverains. Ce n'est pas facile à expliquer que le réseau enterré n'est plus efficace, n'est plus efficient face aux pluies que l'on a parfois sur la commune.

Christian AMELING : le busage au bout d'un moment, il se bouche, petit à petit le busage se bouche donc il faut faire de l'hydrocurage et lorsque c'est un busage qui est très long sur plusieurs dizaines de mètres, c'est excessivement compliqué. Donc, il y aura des parties qui seront busées mais courtes pour pouvoir les nettoyer facilement et des parties où on retrouve le bon vieux fossé qu'il faudra entretenir régulièrement.

Madame Le Maire : oui !

Patrick COUDERC : le marché est attribué à la COLAS, je ne sais pas si c'est une impression mais j'ai souvent l'impression que c'est la COLAS qui a les marchés de voirie.

Madame Le Maire : c'est vrai !

Patrick COUDERC : est-ce qu'il y a eu d'autres offres ? ou est-ce que c'est juste la COLAS qui a été l'unique ?

Madame Le Maire : il y a la société LAGARDE qui a déposé une offre aussi ! oui !

Pascal ROULET : effectivement la rue Lacépède, elle n'est pas sur l'index mais elle est matérialisée sur le plan.

Inaudible sans micro.

Pascal ROULET : tu as bien raison ! ils l'ont loupée parce qu'on ne l'a pas enlevée !

Madame Le Maire : peut-être qu'il en manque d'autres du coup !

Christian AMELING : pourtant on a vérifié !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : on va passer au premier point de ce Conseil qui concerne le Programme d'Intérêt Général sur l'habitat de l'Agglomération Agenaise et c'est Christian qui va nous la rapporter.

2025.01 OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) SUR L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION AGENAISE.

Rapporteur : Christian AMELING

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'Agglomération d'Agen (AA) a mis en œuvre, dès le mois de janvier 2022, un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à l'amélioration de l'habitat.

Ce dispositif permet d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes dans leur projet de rénovation, à travers un accompagnement technique et l'obtention de subventions publiques exceptionnelles.

Les bénéficiaires du PIG se déploient à différentes échelles :

- Pour les particuliers : réduction des charges énergétiques, augmentation du pouvoir d'achat, et du confort dans le logement ;
- Pour l'économie locale : massification des chantiers de rénovation réalisés par des entreprises et artisans locaux ;
- Pour la transition énergétique du territoire : gains énergétiques et réduction des gaz à effet de serre engendrés par les rénovations.

Les incitations financières prévues dans le PIG pour les propriétaires reposent sur un système de financements croisés entre l'ANAH, les caisses de retraites, différentes

fondations comme celle d'Emmaüs, les représentants des artisans..., l'Agglomération d'Agen et ses communes membres si elles le souhaitent.

L'Agglomération d'Agen participe :

- à hauteur de 5% du montant des travaux HT pour les travaux lourds ;
- à hauteur de 500 € pour les foyers modestes et 1 000 € pour les plus modestes, à la fois au titre des travaux d'amélioration énergétique mais également pour les travaux d'autonomie.

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une participation aux administrés bénéficiaires de ce dispositif, à parité avec les participations de l'Agglomération d'Agen, durant une période de 3 ans.

L'Agglomération d'Agen, nous a indiqué que depuis son lancement, le PIG a permis d'accompagner 350 propriétaires dont 30 sur la commune. Ils nous sollicitent afin de confirmer notre volonté de continuer à mobiliser des subventions communales pour aider les propriétaires durant l'année 2025.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Programme d'Intérêt Général contractualisé entre l'Etat, l'Anah et l'Agglomération d'Agen à compter de janvier 2022,

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 14 décembre 2023 relative à la révision des objectifs et extension du périmètre du PIG,

Considérant que la commune a souhaité s'engager dans tous les dispositifs qui simplifient les démarches des administrés,

Considérant qu'elle favorise à chaque fois qu'il lui est possible, la lutte pour la transition énergétique et cherche à accompagner le vieillissement de la population notamment dans les problématiques liées au logement et en particulier pour les plus modestes,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

DE CONFIRMER à l'Agglomération d'Agen notre volonté de continuer à mobiliser des subventions communales pour aider les propriétaires bénéficiaires du PIG pour l'année 2025.

DE DIRE que la commune de Bon-Encontre participera en complément des autres financements, dans le cadre du PIG en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements privés pour le territoire de la commune selon les conditions suivantes :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	TRAVAUX LOURDS	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	TRAVAUX D'AUTONOMIE
Modestes	5% du montant des travaux HT	500 €	500 €
Très modestes	5% du montant des travaux HT	1 000 €	1 000 €

DE PRECISER que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2025.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : est-ce que vous avez des questions ? oui Martine !

Martine DERHOURHI : nous, ce que nous souhaiterions savoir ça représente 30 propriétaires, ce sont des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants en difficulté ? et d'autre part, je souhaiterais connaître la typologie des logements et le secteur ?

Madame Le Maire : il fallait poser la question avant, on ne peut pas répondre en Conseil.

Martine DERHOURHI : pour la prochaine fois, est-ce qu'on peut avoir cette information ?

Madame Le Maire : oui bien sûr ! on doit pouvoir voir pour les Bon-Encontrais. Nous, c'est sur toute la commune !

Christian AMELING : on va faire des recherches.

Martine DERHOURHI : merci !

Madame Le Maire : Simone !

Simone BARRAULT : c'est vrai que le projet est très intéressant et c'est bien qu'il soit renouvelé ! je voudrais savoir qu'est-ce que vous allez faire comme opération pour communiquer sur ce projet pour les Bon-Encontrais ?

Madame Le Maire : je pense qu'il faut obligatoirement les communiquer selon toutes les voix classiques, que ce soit le bulletin municipal, les réseaux sociaux, les panneaux électroniques, le site internet, tous les moyens de communication dont on dispose.

Simone BARRAULT : ça me semble important ! c'est bien ce projet mais si les gens ne le savent pas !

Madame Le Maire : bien sûr ! et puis il faut un appui particulier au niveau du CCAS. Il faut que le CCAS fasse connaître le dispositif auprès de ses bénéficiaires. Je mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant concerne la modification des statuts du SIVU Chenil Fourrière à Caubeyres. C'est Vivian GALABERT qui va nous la rapporter.

2025.02 OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU CHENIL FOURRIERE.

Rapporteur : Vivian GALABERT

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne nous a notifié dans son mail du 13 janvier 2025 ses nouveaux statuts en ANNEXE 1.

La délibération n°20, portant sur la modification des statuts, a été adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Les modifications des statuts portent :

- sur la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la communauté de communes de Porte d'Aquitaine.

- sur des précisions à apporter en matière d'élections au sein des collectivités membres.

II. Considérants et références juridiques :

VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5212-1,

VU la délibération n°20 du SIVU Chenil Fourrière approuvant ses nouveaux statuts,

Il est proposé aux Conseils Municipaux des Communes Membres de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat en émettant un avis dans un délai maximum de 3 mois à compter de sa notification.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui merci ! je pense que vous avez tous pu voir ces derniers temps, les soucis qu'il y avait par rapport à ce chenil, la fronde de beaucoup de communes. J'avoue que je n'ai pas de nouvelles récentes mais où en est-on de cette histoire ? parce que c'est ça les prix avaient explosé pour les adhésions ? et du coup beaucoup de mairies, y compris la mairie d'Agen, ne voulaient plus être adhérentes à ce système, c'est ça ?

Madame Le Maire : il est vrai que le SIVU fait face à des obligations de dépenses et d'entretien du Chenil qui sont importants et il a été adopté de façon tout à fait réglementaire, en assemblée du SIVU, une augmentation de la cotisation. C'est pour ça que moi, je ne me voyais pas bloquer la cotisation alors qu'elle avait été prise de manière tout à fait légale par le SIVU et que pour moi, elle s'appliquait de droit. Mais, nous sommes passés pour la commune d'une cotisation, effectivement, de 9 349 euros à 14 368 euros. Donc, c'est une augmentation qui est conséquente.

Pascal RAYSSAC : et on a une idée, à peu près, moi j'ai des chiffres qui me reviennent, mais j'avoue sous votre contrôle, parce que ce sont des articles que j'ai lus comme vous, en fait ça revient en gros si on fait un ratio à 2 000 euros par chien.

Madame Le Maire : plus que ça pour nous ! dans la mesure du possible nous nous sommes équipés d'un lecteur de puces, dans l'intérêt des Bon-Encontrais, des habitants de la commune, quand on peut identifier un chien et faire en sorte que ses propriétaires viennent le chercher de suite, on le fait ! on a un petit chenil au Centre Technique Municipal et dans la mesure du possible dès que le chien est identifié, on fait en sorte que les propriétaires viennent le chercher. Ce n'est pas le cas pour toutes les communes, il y a beaucoup de communes rurales qui ne sont pas équipées, qui ne sont pas en mesure de le faire. Du coup, on paye un petit peu la mutualisation du Chenil au niveau Départemental, ça c'est sûr ! il y a des discussions aujourd'hui sur le niveau de cotisations et nous on suivra le mouvement bien sûr ! oui Patrick !

Patrick COUDERC : moi j'ai une question, est-ce qu'on a obligation d'adhérer à ce syndicat puisqu'apparemment on ne s'en sert pas ! quel est l'utilité d'adhérer ?

Madame Le Maire : il y a tout une série de services, c'est un service d'intérêt public, d'utilité publique ! il nous faut absolument l'assurer que ce soit en interne ou en externe. Il est beaucoup plus facile pour une collectivité de le déléguer en adhérant comme ça à un SIVU.

Patrick COUDERC : deuxième question par rapport à la fronde, comment se positionne la commune ? est-ce qu'on suit cette fronde qui est de dire on délègue ce service si j'ai bien compris à la SPA ? ou est-ce que nous, comment dire, on reste fidèle au Chenil ?

Madame Le Maire : on verra les conditions parce que si le Chenil pour survivre doit encore augmenter ses cotisations, on va en débattre ! oui Vivian !

Vivian GALABERT : pour avoir une fourrière, tout le monde ne peut pas, il faut avoir un agrément de la Préfecture. Sur le Lot et Garonne, il faut trouver l'association qui a l'agrément de la Préfecture pour pouvoir faire fourrière. Une SPA ne peut pas faire fourrière à moins qu'elle ait cet agrément-là ! c'est déjà une des problématiques, parce que sur le Lot et Garonne des associations qui ont l'agrément, je ne pense pas qu'il y en ait des tonnes ! la fourrière, comme disait Madame Le Maire, est d'intérêt public, c'est pour cela que tout le monde y était d'ailleurs en grande partie. Concernant les coûts effectivement ils n'étaient pas prévus à ce tarif-là en mi-année 2024, on l'a su vraiment le 26 décembre, c'est tombé le 26 décembre par décision et on ne peut pas aller à l'encontre de ce qui a été voté unanimement au niveau du SIVU. Les coûts

sont énormes surtout pour Bon-Encontre parce qu'on n'a pas beaucoup d'animaux à mettre au niveau de la fourrière parce qu'on arrive à récupérer les puces et à rendre les chiens. Ce n'est pas le cas de tout le monde, comme disait Madame Le Maire. C'est quelque chose qui en fait, comme une mutuelle, on participe aussi pour les autres, il faut l'entendre comme ça ! c'est vrai que c'est énorme, moi j'ai trouvé ça énorme, on ne s'attendait pas à ça puisqu'au départ on était à 1,50 au début de l'année 2024, ils nous avaient annoncé 1,85 potentiel en milieu d'année et on se retrouve avec un 2,25 en fin d'année. Sur lequel franchement personne n'était au courant, on l'a su par le fait de recevoir le papier et on ne peut pas revenir dessus ! on n'a aucune possibilité, on n'est pas acteur du vote, on ne fait pas partie des représentants. Sur les 319 communes du Lot et Garonne, il n'y a que 50 personnes qui vont voter, elles ont été désignées dès le début à la création du comité.

Madame Le Maire : c'est une représentation indirecte. Oui !

Yanik SCHEIFF : tu peux nous dire le budget total du Chenil ? parce que si ça passe à 14 000 euros pour nous et si c'est comme ça pour les autres communes, ça veut dire que leur budget à augmenter de 50 % donc je pense que sûr... combien de communes tu as dit ?

Madame Le Maire : c'est simple c'est 2,25 euros par habitant.

Vivian GALABERT : pour le CORDEF, pour le correspondant défense, parce que j'ai accès au correspondant défense, je sais qu'il y en a 319, donc il y a 319 communes pour le Lot et Garonne. Quant à la population, ça je n'en sais rien ! parce que c'est par rapport au nombre d'habitants, donc 2,25 euros x le nombre d'habitants, tout simplement.

Madame Le Maire : fois 330 000 habitants.

Vivian GALABERT : franchement, je ne l'ai pas de tête. Je peux le trouver, ça peut se faire. Je sais à peu près ce qu'ils vont dépenser en véto, tout ça je l'ai mais c'est vrai que je n'ai pas fait la recherche de savoir sur le Lot et Garonne combien aller encaisser le SIVU.

Madame Le Maire : si vous voulez on vous distribuera le compte rendu d'activités 2024 dès qu'on l'aura.

Yanik SCHEIFF : parce que si tu multiplies 3,25 ou 2,25 par l'ensemble des personnes, on approche d'une sacrée somme ! d'où mon interrogation par rapport au nombre de chiens, je ne sais pas s'il y en a beaucoup mais ça fait quand même relativement...un calcul de tête comme ça si on multiplie par le nombre d'habitants ! comptez plus l'augmentation, c'est énorme !

Vivian GALABERT : l'augmentation, j'ai discuté avec la Présidente Madame De Brito, c'est aussi un petit peu de l'arriéré, c'est-à-dire que des travaux auraient dû être engagés par obligation, ça aurait dû être fait il y a quelques années et ça n'a pas été fait et maintenant ils se trouvent dans l'obligation de les faire immédiatement. Ils ont dû changer un véhicule qui ne roulait plus car il faut récupérer les animaux dans les différentes communes, etc. et elle s'est retrouvée avec un moyen de travailler

financièrement à zéro, elle n'avait rien, donc elle n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter. La réponse schématiquement, c'est celle-là ! ils ont des travaux à faire, ils ont les frais de véto, alimentation, garde des chiens parce qu'on a encore changé le système de garde des chiens, les chiens pucés étrangers on doit les garder six mois puis trois mois. Donc, tout ça, ça a un coup parce qu'ils les gardent plus longtemps, ils doublent la garde des chiens ! tout additionné, c'est énorme ! c'est pour ça que j'ai fait une demande, j'attends une réponse, qu'elle me donne à peu près à combien peut revenir un chien, une moyenne ainsi qu'un chat, ça nous permettra de savoir à peu près combien coûte un chien à la fourrière. Moi, je me suis un peu renseigné sur le fait qu'on puisse en faire une nous, on a un box mais ça ne suffit pas en fait, il nous en faudrait quatre ! parce que différents chiens, différents chats, pucés étrangers, pas pucés étrangers, etc. Ensuite il faut le personnel pour s'en occuper, il en faut deux parce qu'il y en a un qui va partir en vacances et il faut bien quelqu'un pour le remplacer, etc. ça à un coût énorme ! l'assumer pour la mairie, je pense que ce n'est pas viable. Maintenant effectivement trouver une autre association qui puisse le faire, il y a déjà des villes qui se penchent là-dessus, elles sont cinq à ma connaissance, je suis vraiment sur le sujet, est-ce qu'elles vont trouver j'espère ! mais pour se sortir d'un SIVU ce n'est pas si simple que ça ! il y a des conditions et les conditions sont assez longues, administrativement : le paiement il doit se faire quasiment dans le mois de décision, alors comment on fait quand on doit chercher une entreprise ou une association qui reprenne le boulot et en même temps il faut payer l'autre côté, il y a un moment ce n'est pas possible. Donc, est-ce que pour 2026 ça sera faisable, si effectivement on décide à tous qu'il faut changer et qu'on a trouvé la solution pour que ça nous coûte moins cher. Il va falloir prendre du temps parce que ce temps-là, c'est trouver l'association, c'est avoir l'accord des autres villes pour pouvoir quitter 1/3-2/3 ou le nombre de population 1/3-2/3, c'est super lourd, on ne peut pas le faire de but en blanc. Voilà c'est un peu ça !

Yanik SCHEIFF : sur Bon-Encontre combien de chiens on a récupéré ? tu as une idée ?

Vivian GALABERT : la récupération chez nous nous coûte rien ! qu'on soit bien d'accord ! ce qu'on a donné : zéro ! j'ai posé la question. Parce qu'on a la capacité, grâce à notre police, de pouvoir les rendre !

Yanik SCHEIFF : ça fait cher pour zéro !

Vivian GALABERT : je suis entièrement d'accord !

Madame Le Maire : l'année dernière, il y en avait beaucoup plus. Les élus d'astreinte ont eu beaucoup de sujets, de matière.

Vivian GALABERT : l'année dernière, il y avait 3 chiens !

Christian AMELING : en 2023, il y en avait 3 qui étaient partis à Caubeyres. En 2024 : zéro.

Madame Le Maire : oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : Laurence propose qu'on passe une convention avec un restaurant chinois ! plus sérieusement je sens que tu maîtrises ton sujet, que tu es passionné ! j'ai une question donc tu m'as dit s'il est pucé qu'il est identifiable on le ramène au propriétaire, est-ce que dans tous ces cas-là, est-ce que le propriétaire doit payer ? est-ce que vous récoltez de l'argent ?

Madame Le Maire : non !

Pascal RAYSSAC : et alors dans quel cas il part à Caubeyres ?

Inaudible sans micro

Pascal RAYSSAC : je te demandais simplement s'il y a encore des chiens qui ne sont pas pucés, est-ce que c'est ceux-là qui partent à Caubeyres ?

Vivian GALABERT : alors il y a plusieurs sortes, il y a ceux qui ne sont pas pucés, ici on n'a pas trop la problématique parce qu'on n'a pas de gens qui vivent dans la rue, qui ont des chiens comme ça, donc on n'a pas trop la problématique, Agen en a sûrement beaucoup plus ! ensuite on a les chiens qui ont des puces étrangères donc ils sont enregistrés à l'étranger mais on ne sait pas à qui ils appartiennent, ça c'est la deuxième. La troisième, ce sont les gens qui ne veulent pas récupérer leur chien, il a beau être pucé, ils ne veulent pas récupérer le chien ou l'animal en question, il sera déposé en fourrière. Voilà ce sont les trois cas !

Inaudible sans micro

Vivian GALABERT : après c'est un problème de la fourrière, c'est la fourrière qui elle va se retourner soit vers le propriétaire pour le faire payer mais après ça ne nous regarde plus !

Madame Le Maire : en tout cas cette modification de statuts ne concerne pas la cotisation. Mais si on l'organisait effectivement en régie ça nous coûterait beaucoup plus cher que 14 000 euros. C'est sûr rien qu'en personne, il faut un personnel agréé. Oui !

Pascal RAYSSAC : juste pour en terminer parce que j'imagine qu'on a d'autres choses à voir. Est-ce que ça ne pourrait pas être une compétence de l'Agglo ça ? à terme, je pose la question parce que vu les coûts ! je ne sais pas, on posera la question demain soir !

Madame Le Maire : pour la modification statutaire qui je le rappelle ne concerne pas la cotisation. Je mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? 4. Je vous remercie. Merci Vivian ! sachez que Vivian est très assidu aux réunions concernant le chenil de Caubeyres.

VOTE : 21 Pour, 4 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Madame Le Maire : le point suivant concerne le soutien aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte. C'est Jean-Michel qui se propose de nous le rapporter.

2025.03 OBJET : SOUTIEN AUX ACTIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION A MAYOTTE.

Rapporteur : Jean-Michel VALERO

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Amicale des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisées pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bon-Encontre tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don.

II. Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Je vous propose Mes Chers Collègues :

D'APPROUVER notre soutien à la population de Mayotte en faisant un don d'un montant de 1 000 €.

DE VERSER cette somme à un Fonds de Concours Etat.

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Madame Le Maire : merci Jean-Michel ! est-ce que vous avez des questions à ce sujet ? c'est vrai que vu l'ampleur des dégâts, la solidarité des communes s'est mise en place et on a beaucoup de communes du Département qui contribuent à ce fonds. C'est bon ! je mets aux voix, qui est contre, qui s'abstient ? je vous remercie.

Vote : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant concerne un hébergement des étudiants en santé et la convention attributive de la subvention qui nous est allouée par la Région Nouvelle Aquitaine. Cela va nous être présenté par Philippe.

2025.04 OBJET : HEBERGEMENT DES ETUDIANTS EN SANTE. Convention attributive de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Le Lot et Garonne souffre de la désertification médicale et il est nécessaire que les collectivités se mobilisent pour que chacun puisse bénéficier de soins médicaux adaptés à ses besoins, quelle que soit sa situation géographique.

La commune s'inscrit dans cette politique volontariste d'accès aux soins pour tous. Elle a ainsi déjà soutenu la maison de santé « Claude Bernard » de Bon Rencontre en lui proposant à la location la maison « Colette » depuis octobre 2024. Celle-ci a été aménagée de façon à favoriser l'installation de professionnels de santé.

Considérant que la diminution de l'offre de soins a des conséquences graves pour la santé des habitants, la commune a recherché encore d'autres moyens de lutter contre ce phénomène qui nécessite des actions concertées et innovantes, telles que l'accueil d'étudiants en santé. C'est dans cet esprit qu'elle a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028, porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

En cohérence avec la feuille de route Santé 2023-2028, la Région souhaite contribuer activement à résorber les inégalités territoriales de santé en pariant sur l'attractivité. Au vu des retours d'expérience sur les dispositifs de lutte contre la déprise médicale, elle souhaite soutenir la mise en place de projets innovants contribuant à un accès équitable et performant aux soins sur tout le territoire, et a lancé dans ce cadre l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028, qui se décline en trois volets :

- Volet 1 : Innover en matière d'organisations et de pratiques collaboratives en santé dans les territoires.
- Volet 2 : Accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires.
- Volet 3 : Permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé (HTES).

La commune de Bon-Encontre (47) a déposé une candidature au volet de 3 de l'AMI avec un projet de création d'un hébergement de 5 places dédié aux étudiants en santé, en partenariat avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) locale labellisée en 2021.

Composée de médecins généralistes, d'infirmiers, mais aussi d'un pédiatre, d'une sage-femme, d'une kinésithérapeute, d'un dentiste, d'un podologue, 1 diététicienne, cette MSP est particulièrement investie dans la formation des étudiants, la plupart des professionnels étant maîtres de stage universitaire (MSU) ou maîtres de stage.

Conformément au cahier des charges de l'AMI, l'objectif de ce projet est de rendre attractif ce lieu de stage au sein d'une zone de déprise médicale, en offrant aux étudiants en santé un lieu d'hébergement de type colocation à prix modéré (150 euros) à proximité immédiate de leur lieu de stage. L'un des enjeux est la possibilité d'accueillir les docteurs juniors à partir de mai 2026, et plus largement de conforter l'offre de soins sur le territoire et d'encourager les étudiants à une installation pérenne sur place en favorisant leurs conditions d'accueil.

La commune a proposé, à cet effet, de rénover et d'aménager la maison d'habitation sise 75 rue Joliot Curie, de façon à pouvoir proposer un logement collectif de 5 places dès 2025. La commune a été déclarée lauréate de l'AMI de la Région qui a

ainsi décidé d'apporter son aide financière, pour la réalisation du projet d'hébergement des étudiants en santé sur Bon-Encontre.

En répondant à cet appel à projet de la Région, la commune met en place des actions concrètes pour contribuer activement à l'amélioration de la santé de ses habitants et à l'attractivité de son territoire. La commune mise ainsi sur l'installation future d'une partie au moins, des étudiants en santé accueillis. En découvrant les atouts du territoire et en tissant des liens avec la communauté locale, les étudiants sont davantage susceptibles de choisir de s'y installer à l'issue de leur formation. Cette démarche contribue donc à renforcer durablement l'offre de soins et à pérenniser la présence de professionnels de santé sur le territoire.

La région a délibéré sur un montant prévisionnel de 64 982 €HT qui ne concerne que les travaux relatifs à l'aménagement de la maison subventionnable à hauteur de 50 000 € soit 76.94%.

SUBVENTION ACCORDEE PAR LA REGION

Montant prévisionnel total de l'opération	64 982,00€ HT
Montant des dépenses prévisionnelles retenues dépenses acquittées	64 982,00€ HT
Taux d'intervention Région	76,94%
Montant de la subvention attribuée	50 000 €

Il est bien entendu nécessaire d'acheter du mobilier et des petits équipements, ce qui porte le coût global à 80 000 € HT.

Le coût de cette opération sera financé comme indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de financement		
Montant prévisionnel total de l'opération	80 000,00€ HT	96 000 € TTC
Taux d'intervention Région	52.08 %	50 000 €
FCTVA	16.404%	15 747 €
Autofinancement Communal	31.50%	30 253 €

La région Nouvelle Aquitaine propose d'apporter son concours financier dans les conditions définies dans la convention jointe en **ANNEXE n°2**.

II - Considérants et références juridiques :

Vu la nécessité de renforcer l'offre de soins sur le territoire communal et de lutter contre la désertification médicale ;

Considérant que l'accueil d'étudiants en santé constitue une opportunité pour favoriser l'installation future de médecins dans toutes les disciplines ;

Considérant l'appel à projet lancé par la Région pour soutenir les initiatives locales en faveur de l'accueil et de la formation des étudiants en santé ;

Il vous est proposé mes chers collègues d'approuver :

- Le projet de rénovation de la maison d'habitation sise 75 rue Joliot Curie afin d'accueillir 5 étudiants en santé,
- Le plan de financement correspondant,
- D'autoriser madame le Maire à signer la convention attributive de subvention entre la région nouvelle Aquitaine et la commune de Bon-Encontre pour l'Hébergement des étudiants en santé de Bon-Encontre dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Faciliter l'accès aux soins.

Philippe MOINEAU : merci Laurence ! ça a déjà été initié dans le cadre de la maison de santé Claude Bernard puisque le Conseil Municipal avait approuvé sa rénovation pour, notamment, accueillir de nouveaux professionnels de santé. Le dossier qui vous est présenté s'inscrit dans cette démarche puisque l'un des soucis c'est de pouvoir accueillir les étudiants en formation de santé, c'est essentiellement des étudiants en médecine mais pas que ! Donc, nous avons déposé un dossier à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, dossier qui a été monté avec la maison de santé Claude Bernard et qui consiste, ce projet, à aménager dans la maison dite maison Eck cinq logements, cinq chambres on va dire ça ! pour étudiants en santé, comme lieu d'hébergement. Ces étudiants se retrouveraient dans un espace commun, que l'on trouve dans cette maison puisqu'il y a une cuisine commune et puis un grand séjour. On a été sur place, on a estimé que compte tenu de la surface disponible que 5 logements pouvaient être aménagés dans cette maison, dans ces conditions le dossier qui a été déposé permettait, et permet maintenant aujourd'hui puisque nous avons été lauréat à cette AMI, de disposer de 50 000 euros d'aide et de subvention pour aménager ces cinq logements, cinq chambres pour étudiant. A l'époque, c'était en 2024, le dossier qui a été présenté par la commune et à la demande de la Région ne concernait que les travaux spécifiquement d'aménagements. Dans la convention qui est l'annexe de cette délibération, on a un montant prévisionnel de 64 982 euros et ce montant prévisionnel permet effectivement de disposer des 50 000 euros prévus soit 10 000 euros par logement. Lorsqu'on va un peu plus loin, outre les travaux d'aménagements, il faut aussi qu'on puisse acheter du mobilier pour pouvoir accueillir correctement ces étudiants, il faut aussi rénover la chaudière et donc on a estimé que le montant total de l'opération s'élèverait, va s'élever à 80 000 euros H.T, c'est ce que l'on retrouve dans le plan de financement en troisième page du dossier : un montant prévisionnel total de l'opération de 80 000 euros H.T, un taux d'intervention de la Région à 50 000 euros, on récupère la TVA à N+2 donc ça fait un autofinancement communal à hauteur de 30 %, c'est-à-dire à hauteur de 30 253 euros. Je précise aussi que l'aide de la Région est conditionnée par le fait que nous devons avoir des prix modérés pour les étudiants et donc c'est 150 euros par mois et par étudiant x 5, ça fait 750 euros par mois, donc ça c'est le loyer que recevra la commune 750 euros par mois pendant plusieurs années.

Madame Le Maire : merci Philippe ! je remercie publiquement notre maison de santé de nous avoir soutenu, d'avoir collaboré à ce projet. Il faut savoir que notre maison de santé elle est pionnière en formation, c'est-à-dire qu'elle est très investie, nos médecins sont très investis dans la formation de jeunes étudiants et la formation qu'ils prodiguent est d'une grande qualité, il y a un classement qui est établi au niveau de

la Nouvelle Aquitaine où notre maison de santé est citée dans les premières au niveau de la qualité de cette formation, donc c'est vraiment un vrai plus pour la commune et toute la Région. Nous avons aussi été félicités par la Région, par l'ARS, par le Conseil Départemental pour cette initiative à l'occasion d'une manifestation départementale. Je sais que déjà beaucoup de communes de l'Agglomération aimeraient pouvoir présenter le même projet et nous avons aussi des demandes de communes près de Marmande qui sollicitent notre appui pour répondre à cet AMI. Est-ce qu'il y a des questions ? oui Simone !

Simone BARRAULT : j'ai bien noté que la maison devait accueillir 5 étudiants en santé donc il peut y avoir en effet des médecins et autres professionnels (diététiciens, podologues, dentistes, etc.), je voulais savoir si les étudiants qui devaient venir suivre la formation s'ils devaient absolument dépendre de la maison de santé ou est-ce qu'en fait ces formations peuvent être ouvertes à d'autres professionnels de la commune ? sur la commune il y a quand même d'autres médecins, d'autres diététiciennes, d'autres sages femmes, d'autres dentistes qui pourraient aussi... alors est-ce que ces étudiants seront attachés automatiquement à la maison de santé ? on n'a pas su le lire ça ! donc on voudrait savoir !

Madame Le Maire : non ! ça peut-être un étudiant en formation sur Agen avec un professionnel de santé sur Agen qui demande à avoir son logement ici.

Simone BARRAULT : d'accord.

Yanick SCHEIFF : alors pourquoi le lier avec Claude Bernard ?

Philippe MOINEAU : non parce que la maison de santé dispose de maîtres de stage universitaires de MSU qui accueille des étudiants pendant six mois, ce sont des stages de six mois. Là les étudiants, ils ont besoin d'être logés et l'offre d'accueil n'est pas terrible sur l'Agglomération. Lorsqu'on a monté le projet, on a visité la maison avec des étudiants, avec deux ou trois étudiants qui nous ont dit que ce qu'on préparait, ce qu'on offrait c'était vraiment des conditions très intéressantes. La maison de santé à Bon-Encontre a déjà des besoins en matière d'hébergement pour ses étudiants donc je pense qu'ils seront plutôt privilégiés mais ce n'est pas exclusif effectivement, pour répondre à Madame Barrault, ce n'est pas exclusif !

Simone BARRAULT : à la maison de santé, il y a des *Inaudible sans micro* remplacement des médecins, donc c'est un peu normal qu'ils soient privilégiés, je comprends *Inaudible sans micro* peut-être des besoins aussi.

Philippe MOINEAU : ce n'est pas exclusif ! effectivement ce n'est pas exclusif à la maison de santé, c'est pour accueillir des étudiants en santé. Je précise juste parce que j'ai eu la chance de participer à une réunion là-dessus. Il y a un nouveau statut qui va apparaître qui s'appelle les médecins juniors à partir de l'année prochaine. Ces médecins juniors, ça sera un peu plus que les étudiants en médecine, et ils pourront accueillir, à partir je ne sais plus de la 5 ou 6^{ème} année, des actes médicaux assez basics. Les étudiants rentreront aussi dans cette case-là, c'est-à-dire qu'ils seraient considérés comme médecins juniors.

Madame Le Maire : bien sûr sous la responsabilité de leur maître de stage ! D'autres questions ? Yanik ! et après Patrick !

Yanik SCHEIFF : vas-y !

Simone BARRAULT : j'en ai une autre qui nous a fait un peu sourire, le montant du loyer pour ces étudiants est de 150 euros par mois.

Madame Le Maire : c'est une chambre !

Simone BARRAULT : ce n'est pas que ça nous semblait élevé mais on a comparé par rapport au loyer que vous avez fait à la maison de santé, à tous les médecins qui paient 200 euros pour leur nouvelle maison. On a trouvé cela un peu disproportionné !

Madame Le Maire : Patrick avait demandé. Martine alors !

Martine DERHOURHI : Merci ! Juste pour la gestion de la maison et de ses cinq chambres, ça va s'organiser comment ? c'est le CCAS qui va gérer les états des lieux entrants ? sortants ? le turn-over des étudiants ? la gestion de l'entretien de façon générale. Et la question que je me posais dans les 30 250 euros, au niveau de l'achat du mobilier qui est nécessaire, vous parlez du changement ou de l'achat d'une nouvelle chaudière ça représente combien ?

Philippe MOINEAU : je vais répondre par la fin, il n'y a pas besoin de changer la chaudière, il y a besoin d'une rénovation de cette chaudière qui est assez récente, de quelques milliers d'euros maximum pour la chaudière. Pour ce qui concerne le mobilier, on l'a estimé à 15 000 euros.

Martine DERHOURHI : d'accord ! dans les 150 euros sont inclus tout ce qui est : assurance chaudière, fluides ? et donc c'est le personnel du CCAS qui va gérer ça ? Qui va gérer la gestion ? comment ça va être géré derrière ?

Philippe MOINEAU : la gestion administrative incombera à la commune. On va faire un bail de location type, certainement de six mois voire plus mais typiquement de six mois avec un bail de location. Dans ce bail de location, il faudra qu'on soit exigeant sur l'entretien des locaux, il faut que les locataires aient une obligation d'entretien des locaux comme tout autre locataire. Après, il y a effectivement un travail de gestion puisque tous les six mois, il faudra effectivement renouveler les baux, donc ce n'est pas neutre pour la commune. On envisage aussi de mettre à disposition, après ce sont des détails, des espaces verts de la maison et que ce soit les locataires qui puissent le prendre en charge. Donc, essentiellement ce qui pèse sur la commune, financièrement ce sont les fluides et puis également la gestion administrative des baux et de leur renouvellement.

Martine DERHOURHI : effectivement les 150 euros, je comprends ce sont des étudiants ! pour certains ils ouvriront droit peut-être aussi à de l'allocation logement, non ? Comment ça va ...

Madame Le Maire : il faut que l'on voie avec la CAF à mon avis oui, bien sûr !

Martine DERHOURHI : je suppose que c'est le CCAS qui va gérer ça ? et qui gèrera ça très bien !

Philippe MOINEAU : pardon mais encore une fois, ça ne sera pas le CCAS qui va gérer ça ! c'est l'administration communale qui va gérer ça !

Yanik SCHEIFF : et les états des lieux ? parce que quand tu fais des baux comme ça, il faut des états des lieux de départs, de sorties et le suivi vous avez pensé à tout ça ? Parce qu'un état des lieux attention ! ça se fait dans un cadre !

Philippe MOINEAU : c'est comme tout bail de location, il y a des contraintes liées au propriétaire, liées aux locataires. Il faut s'inscrire effectivement dans le cadre légal avec les charges qui incombent à l'un et à l'autre ! encore une fois, l'état des lieux certes, c'est une chambre, c'est 15 m² par étudiant, l'état des lieux ça reste quand même limité !

Madame Le Maire : oui, puis on a des agents qui aujourd'hui font l'état des lieux à chaque location de salle.

Yanik SCHEIFF : et juste pour finir, je te vois sourire ! vous avez budgétisé 65 000 euros pour les travaux. Quand vous y êtes allés, vous avez fait comment ? parce que c'est global ? vous avez anticipé ? vous avez regardé ? qui va faire les travaux ? vous allez mandater une entreprise ? ça va être au niveau communal ? Ou je ne sais pas... les 65 000 euros c'est un chiffre comme ça au hasard ou vous avez un petit peu établi ?

Philippe MOINEAU : nous disposons de trois devis d'entreprises pour un périmètre de travaux qui ont été définis. C'est essentiellement de la rénovation et de l'isolation thermique parce qu'on a souhaité quand même que ce soit complété par des travaux d'isolation thermique. Les 65 000 euros sont issus de devis, les travaux vont commencer au mois de septembre, enfin août ou septembre.

Madame Le Maire : les devis étaient une condition de complétude du dossier de subvention. Patrick !

Patrick COUDERC : moi, je reviens sur le loyer à 150 euros avec les charges, c'est donné ! pour moi, ils ne paient aucun loyer puisque les charges en gros ça va nous coûter 150 euros par mois ! et deuxièmement je pense qu'il y aura une cuisine commune qui aura en charge cette cuisine commune ? c'est eux qui prendront en charge ? il y aura une personne qui va s'occuper du ménage ou pas ?

Madame Le Maire : vas-y Jackie !

Jacqueline ANNETTE-OGIER : juste c'est une colocation donc comme c'est expliqué il y a justement des obligations pour l'ensemble des locataires, des co-locataires. La partie réellement occupée par l'étudiant, futur professionnel de santé, c'est la chambre. C'est la chambre occupée par un individu et après les espaces communs, c'est un partage des lieux. Ils le sauront qu'ils sont en co-location, ça fera partie des conditions au niveau du bail et voilà !

Martine DERHOURHI : excusez-moi mais la co-location en cas d'impayés, il faut savoir qu'elle est répartie sur les autres locataires ! ça ne peut pas être de la co-location, c'est une location par chambre avec une mise à disposition de la pièce à vivre et des extérieurs ! c'est très particulier au niveau de la gestion des baux.

Philippe MOINEAU : on peut toujours aborder le dossier par les contraintes. On peut aussi l'aborder un peu plus positivement par le fait que la commune de Bon-Encontre va proposer à des étudiants en santé une offre d'hébergement, on pense aussi que c'est de nature à fidéliser certains étudiants qui vont connaître la commune, etc., qui vont connaître Bon-Encontre pour la première fois. Ils auront certainement envie, pour certains en tout cas, d'y rester. Je comprends les questions, mais l'objectif quand même au départ c'est de lutter contre la désertification médicale et mettre en œuvre des initiatives qui permettent de disposer d'une ressource médicale sur la commune.

Madame Le Maire : on a clos le débat ? on passe au vote ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour

Madame Le Maire : et on va passer au Débat d'Orientations Budgétaires.

2025.05 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans les communes de 3500 habitants et plus le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport pour les communes d'au moins 3 500 habitants et doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Sur la base des éléments des Comptes Administratifs de 2021 à 2024 il s'agira pour notre Assemblée de prendre connaissance de manière rétrospective de l'évolution des finances de notre commune et d'aborder ensuite les hypothèses retenues pour élaborer la prospective 2025 – 2028. (ANNEXE 3).

A cette occasion il sera également abordé la structure et la gestion de la dette ainsi que le Programme Pluriannuel d'Investissements sur la même période.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter que, sur la base du Rapport d'Orientation budgétaire qui vient de vous être présenté, le Conseil municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Madame Le Maire : Quel est le contexte de notre projection ? le contexte macro-économique de notre projection, il faut souligner que nous sommes dans un contexte national et international d'incertitude accrue. Les projections macro-économiques ont été finalisées dans un contexte d'incertitude, il est vrai ! le scénario de référence demeure celui d'une sortie d'inflation sans récession avec une reprise décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections où on était un peu plus optimiste. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu conjointement à la reprise attendue chez nos partenaires européens. Elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027 sous l'effet d'une moindre inflation et du desserrement réalisé de la politique monétaire. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %. Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage devrait atteindre un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité économique. Aux incertitudes internes s'ajoutent les aléas géopolitiques qui sont extrêmement élevés et désormais aussi ceux qui pèsent sur le commerce international. On n'a pas retenu pour le moment le scénario de référence de la Banque de France, elle n'a pas retenu les hausses de droits de douane qui seraient imposées par les États-Unis, on verra ce que ça donne ! Je rappelle que lors du précédent projet de la Loi des Finances, les collectivités locales devaient être appelées au redressement des finances publiques à hauteur de 7 milliards d'euros ce qui était énorme et dans le cadre du nouveau projet de Loi des Finances pour 2025, c'est deux milliards d'euros qui sont retenus.

Ce nouveau projet de Loi des Finances, il a créé le DILICO afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques. L'ancien « fonds de réserve » n'est plus d'actualité et à la place, la Loi des Finances prévoit la création de ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Il concerne plus de collectivités, environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant, mais pour un montant global plus faible, ce DILICO son montant serait de 1 milliard d'euros. Au sujet des dotations forfaitaires des communes, on va assister à une reprise de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. On va faire chapitre par chapitre. Là on était dans le contexte international, là on passe dans le contexte national. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue. Le Fonds vert est lui amputé. Puisqu'il faudra compter sur une baisse, il passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. Il est aussi prévu une baisse significative de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et pour la commune cela s'annonce être une perte totale qui représentera 23 000 euros. Il y aura toutefois maintien du taux de FCTVA qui devait être abaissé donc là il est maintenu. S'agissant de la Fonction Publique, on a une cotisation de la CNRACL qui va peser dans les comptes des collectivités pour 1,4 milliards en 2025, c'est une hausse de 3 points avec une augmentation complémentaire de 3 points en 2026, 2027 et 2028, ce qui va porter une facture pour les collectivités à hauteur de 5 milliards. Pour notre commune, ça va représenter une charge de 240 000 euros, rien que pour la cotisation retraite.

S'agissant du coefficient de revalorisation des bases, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées, on en a débattu ensemble, en fonction de

l'inflation constatée et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre de l'année N-2. L'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre 2024 était de +1,7% par rapport à novembre 2023, le coefficient légal appliqué sur les bases 2024 sera donc de 1,017 contre 1,039 en 2024. En 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours de 1,6%. Patrick !

Patrick COUDERC : moi, j'ai une question, le DILICO donc il y a plus de communes qui sont concernées avec une enveloppe plus faible mais est-ce que Bon-Encontre est concerné ?

Madame Le Maire : non ! l'Agglomération d'Agen et son pacte financier, pour mémoire on avait signé un pacte financier en décembre 2021 qui prévoyait des éléments pouvant impacter les communes et nous y sommes ! En effet, puisque l'Agglo, en ce moment, rencontre des difficultés financières pour boucler son budget, du fait, comme le Département, de la baisse du point TVA, puisqu'il perçoit un point de TVA vu que la situation économique est dégradée, cela fait une baisse de ressource importante. L'Agglomération d'Agen avait fait le choix de pouvoir appeler les communes sur différents dispositifs et en 2025 lors des Débats d'Orientations Budgétaires, l'Agglomération a fait le choix d'instaurer la taxe GEMAPI, d'instaurer aussi une taxe pour le financement de l'établissement public foncier, cela va avoir un impact sur les contribuables, sur nous, de réduire ses dépenses de fonctionnement, de réduire ses investissements, de ne pas mettre à contribution les communes membres donc normalement il n'y a pas de nouvelle baisse de la DSC. Je rappelle que pour la DSC jusqu'en 2019, la commune touchait 189 K€ et on n'a perçu plus que 59 k€ en 2022. Elle s'est engagée aussi à maintenir le Fond de solidarité territorial (FST) à hauteur de 30 euros par habitant comme on le perçoit aujourd'hui. Sachez qu'aujourd'hui l'Agglomération n'a pas réussi encore, arrive juste à maîtriser ses dépenses à hauteur d'un million comme elle l'avait projetée et tous les emplois à l'Agglomération sont gelés. Oui !

Patrick COUDERC : oui, on pourrait rajouter dans la réduction des investissements, il y a deux projets qui concernent Bon-Encontre si j'ai bien tout compris ! la passerelle qui est reportée en 2026 et l'aménagement du Collège la Rocal en accès PMR qui est reporté aussi !

Madame Le Maire : le collège, c'est pour le Département.

Patrick COUDERC : non pour l'Agglo ! ça fait partie des reports, c'est ce qui est passé en Conseil Communautaire ! il y a deux projets de Bon-Encontre qui sont reportés !

Madame Le Maire : mais ce n'est pas la commune pour le collège !

Patrick COUDERC : ce n'est peut-être pas la commune mais c'est quand même l'Agglo et ça concerne bien la commune.

Madame Le Maire : oui ! mais le maître d'ouvrage, ce n'est pas la commune.

Patrick COUDERC : ah d'accord mais je ne parle pas de maître d'ouvrage. Je parle de report de projets qui concernent Bon-Encontre.

Madame Le Maire : au niveau des éléments de rétrospective. Oui !

Pascal RAYSSAC : tant qu'on est sur l'Agglo, moi je voudrais dire un petit mot, peut-être un peu plus nuancé que tes propos à toi ! d'abord je considère que tout le monde évidemment va rencontrer des diminutions de leurs finances mais je pense que l'Agglo, elle n'est pas dans le mur !

Madame Le Maire : je n'ai jamais dit ça !

Pascal RAYSSAC : je pense que l'Agglo doit lever le pied. Ces dernières années, de gros investissements ont été lancés. Je pense à Camélat qui a plombé l'endettement de l'Agglo, tu le sais ! tu parlais pour faire le parallèle des impôts à venir, je saute un petit peu sur l'occasion puisqu'on parle de la GEMAPI, je pense que c'est important, nous débattons, je crois le 10 avril à l'Agglo. En ce qui me concerne, je réfléchis encore, je travaille là-dessus mais je voterai contre pour deux raisons que je donnerai au Président en amont. C'est qu'un je considère que l'Agglo vraiment quand on regarde les finances n'est pas dans le mur, je le redis, il y a des sous. Deuxièmement, je ne suis pas contre la GEMAPI, je pense qu'il faudra le faire mais aujourd'hui et je l'ai déjà dit au Président, nos concitoyens, nos administrés que nous sommes nous aussi d'ailleurs, sont déjà très impactés par l'impôt. Donc, je ne sais pas, vous Mes Chers Collègues de l'Agglo, qu'elle sera vos positions, mais d'ores et déjà je pense que je m'opposerai à cette augmentation-là.

Madame Le Maire : je suis d'accord à 100 % avec toi parce que franchement on n'a pas le sentiment que l'Agglomération a fait le travail d'introspection, le travail qu'à dû faire le Département depuis de long mois déjà, pour diminuer toutes ses dépenses. L'Agglomération, on peut dire qu'elle s'y est prise un petit peu au dernier moment. Elle se base sur des erreurs de prévision de recettes du Cabinet KLOPPER, je pense qu'il y a des choses qui étaient faciles à prévoir tout de même. Je pense aussi qu'il y a des domaines où on est dépensier à l'Agglomération d'Agen et je suis inquiète pour 2026. 2026, on ne sait pas ce qui nous attends si l'Agglomération a encore une baisse de recettes où on n'adapte pas son plan d'actions par rapport à ses recettes, qu'est-ce qu'elle fera ? elle augmentera encore ses impôts ! moi je suis entièrement d'accord avec toi !

Pascal RAYSSAC : je pense effectivement comme toi, que ce soit l'Agglo où toutes les autres communes, les autres EPCI seront amenés à lever le pied. Je pense qu'on a bien profité et tant mieux ! plein d'infrastructures, des travaux partout, la conjoncture fera qu'il faudra lever le pied un petit peu ! mais je pense qu'il faut arrêter de faire payer vraiment continuellement. Je pense aussi que la GEMAPI aurait dû être levée depuis un moment. On s'aperçoit là maintenant et puis maintenant il faut payer parce que tu sais très bien qu'après la GEMAPI viendra autre chose, on le sait ! Mais en revanche, par contre, j'ai pu déjà me pencher sur nos débats de demain soir et tu le sais sera à l'ordre du jour le SCOT essentiellement mais également les comptes rendus de la Chambre Régionale des Comptes. Bien sûr, vous avez relevé qu'il y avait des choses qui ont été soulignées de rouge mais quand même globalement la Chambre Régionale des Comptes souligne quand même une bonne gestion de l'Agglo. Donc, je pense qu'on marche un petit peu sur des œufs, je pense qu'il faut faire attention à tout ça, voilà c'est ce que je voulais dire par rapport à cet impôt à venir.

Madame Le Maire : il me semble qu'on nous avait dit que le but c'était pouvoir réaliser Camélat, qu'après on ralentirait un petit peu pour absorber tous les emprunts qui avaient été faits. Au niveau de la GEMAPI, moi je m'étais prononcée pour la création de la taxe GEMAPI à la place de la hausse de la Taxe Foncière qui avait été prélevée par l'Agglomération ensuite. Parce que la GEMAPI, il y a

énormément d'enjeux aujourd'hui à relever qui ne le sont pas ! j'ai l'impression que l'on fait le minimum dans le domaine de cette compétence.

Yanik SCHEIFF : juste la taxe de la GEMAPI ça sera basée sur quoi ? c'est-à-dire comme le foncier ça sera ...

Madame Le Maire : oui !

Yanik SCHEIFF : donc ça sera une fois de plus, parce qu'on déjà augmenté de 10 % en deux ans quasiment ! donc, ça veut dire que les bases vont encore augmentées de 1,7 % donc ça va faire 12 ou 13 % en trois ans plus encore la taxe de la GEMAPI ! mais à un moment donné comme disait Pascal vis-à-vis de l'impôt on est tous pareil !

Inaudible sans micro

Yanik SCHEIFF : aussi ! le financement voilà, ça va être vraiment problématique. Est-ce qu'on sait à peu près ? la taxe ça sera quoi 1 %, 2 % ?

Pascal RAYSSAC : Elle est estimée, je crois en moyenne, à combien ? 12 ou 13 euros !

Madame Le Maire : par foyer.

Pascal RAYSSAC : mais bon, compte 18 euros !

Madame Le Maire : c'est une moyenne.

Pascal RAYSSAC : après il ne faut pas s'y tromper, elle sera levée la taxe !

Madame Le Maire : oui ! parce qu'aujourd'hui le budget est construit avec !

Pascal RAYSSAC : elle sera levée, on sera minoritaire à voter contre !

Madame Le Maire : les communes se serrent un petit peu la ceinture, essayent d'adapter leurs dépenses à leurs recettes mais si c'est pour voir après l'Agglomération appuyer sur le bouton dès qu'elle en a l'occasion ! oui !

Yanik SCHEIFF : on parle de la GEMAPI mais la taxe du financement de l'établissement public, c'est combien aussi en plus ? on a à peu près un chiffre ? parce que si tu augmentes de 18 euros la GEMAPI, si tu augmentes d'une vingtaine d'euros la taxe du financement de l'établissement public.

Madame le Maire : c'est beaucoup, c'est bien moindre !

Yanik SCHEIFF : plus les 1,7 % d'augmentation, chaque année on augmente de 50, 60, 100 euros à un moment donné les administrés...

Madame Le Maire : et les revenus n'augmentent pas dans la même proportion !

Yanik SCHEIFF : exactement ! en plus tu as l'inflation donc les gens ont de moins en moins de pouvoir d'achat et de plus en plus d'impôt. A un moment donné, il va peut-être qu'on réfléchisse à comment justement l'Agglo gère. Est-ce que tous ces impôts, il faut aussi penser aux administrés.

Madame Le Maire : aujourd'hui une personne seule va avoir de plus en plus de difficultés à conserver sa maison, son logement.

Pascal RAYSSAC : juste pour rajouter Laurence ! Et je suis sûr qu'on sera d'accord là-dessus aussi ! cette taxe GEMAPI va être levée de toute manière, aucun doute là-dessus mais il sera aussi de notre responsabilité de veiller à quoi sert cette taxe ? où elle est mise et comment elle est utilisée.

Yanik SCHEIFF : justement pour compléter ce que dit Pascal, moi la question c'est la répartition de la GEMAPI. C'est-à-dire à l'intérieur de toutes les communes, comment fait-on pour répartir la GEMAPI, c'est-à-dire si c'est encore pour qu'Agén profite du maximum, je ne sais pas, je dis Agén au hasard ! comment ce sera réparti ? parce que si on ne se bat pas sur la répartition. A la limite je veux bien payer 18 euros et chaque administré paie 18 euros mais si on n'en voit pas sur Bon-Encontre l'utilité ! on va encore payer une taxe qui ne servira à rien pour Bon-Encontre. C'est pour cela qu'il va falloir être attentif à la répartition de cette taxe !

Madame Le Maire : alors là on a quand même quelques exemples de travaux positifs en termes de GEMAPI. C'est pour cela que tu voulais prendre la parole peut-être ?

Christian AMELING : je voulais dire aussi qu'en ce moment, il y a des réunions régulièrement à l'Agglo, on a été sollicité les membres de la commission hydraulique. Ceux qui veulent participer justement à un travail sur la GEMAPI, donc on a déjà fait deux réunions le mercredi matin où il y a des élus et il y a aussi des DGS de certaines communes qui sont là et on discute de ce qu'il faudrait faire en fonction des problèmes que chacun rencontre dans chaque commune, ce ne sont pas les mêmes en urbain qu'en rural bien entendu ! mais ça ne fait rien ! on fait tous partie de l'Agglo. On discute sur ce qu'il faudrait mettre en place pour éviter qu'il y ait des gens qui prennent de l'eau, des gens qui soient inondés, de ceci de cela ! peu importe ! il nous reste encore deux séances à faire, j'espère bien que d'ici la fin de ces deux séances on aura établi un mode de fonctionnement qui sera très certainement lui financé par cette GEMAPI. Moi, je le vois comme ça ! après si ça ne se passe pas comme ça, je pense qu'on est quelques-uns, parce qu'on en a discuté entre nous, les collègues d'autres communes on est quelques-uns qui allons râler ! si jamais l'argent il va ailleurs que sûr ce que l'on travaille, ça ne va pas marcher ! mais ça paraît être un bon dispositif pour l'instant. Attendons de voir ! il faut toujours être prudent avec l'Agglo, vous le savez aussi bien que moi Mes Chers Collègues.

Madame Le Maire : on a par exemple un reméandrage du Toulza qui est prévu, pour éviter ses débordements dans le cadre de la GEMAPI.

Christian AMELING : le reméandrage a été retardé parce qu'il faut que l'Agglo achète un terrain et la personne, juste avant de signer, elle était d'accord mais elle est décédée. Il y a trois successeurs, il faut que le Notaire voie avec les trois successeurs donc ça devrait se régler courant avril. Et on pourrait refaire le reméandrage après qui permettrait de freiner l'eau qui descend même si le bassin qu'on a fait à Barre, il y a quelques années, a résolu quand même pas mal de problèmes ou du moins a atténué.

Madame Le Maire : je rappelle que s'il n'avait pas été financé à moitié par la commune, il ne se faisait pas !

Christian AMELING : on n'a pas encore payé ! On ne sait pas quels seront les orages de demain, on peut avoir des orages encore plus forts que ceux qu'on a subi. La GEMAPI, je crois que c'est quelque chose qui est bien mais si c'est bien utilisé !

Pascal RAYSSAC : Christian, pour compléter tes propos, je pense c'est juste mon analyse, on ne sera peut-être pas la commune prioritaire ! parce qu'il y a des communes on le sait, je pense à Boé, à Agen, à d'autres communes qui sont en bordure de Garonne, etc. qui passeront avant nous, c'est sûr ! effectivement je ne sais pas comment ça sera décliné, sous quelle forme, priorité je ne sais pas !

Christian AMELING : on verra ça.

Madame Le Maire : mais de plus en plus de communes sont concernés de toute façon. Voyons maintenant la synthèse des éléments de rétrospective de 2021 à 2024, donc on constate que le niveau d'épargne est élevé et qu'il évolue favorablement sur cette période. L'épargne brute est affectée à la couverture du remboursement de la dette, elle progresse fortement (+ 65%) et s'élève à 1 621 000 euros en 2024 contre 980 000 euros en 2021. Le taux d'épargne brute est très bien positionné à 21.85% en 2024 contre 14,88% en 2021. Le solde disponible après remboursement de la dette correspond à la capacité d'autofinancement réelle de la commune. Elle s'élevait à 593 000 euros en 2021 et progresse pour atteindre 1 359 000 euros en fin de période d'analyse. La maîtrise des dépenses alliée à une progression plus soutenue des recettes contribue à la hausse de l'autofinancement de la Commune. Les différentes épargnes évoluent de façon favorable ce qui permet de reconstituer un fonds de roulement très satisfaisant de 4 380 000 euros en 2024. La capacité de désendettement de la commune est très performante car liée à un recul à l'encours de dette et au niveau de l'épargne brute. Sur la période 2021-2023, la commune a mobilisé 790 000 euros d'emprunt. Ce recours minime à l'emprunt n'impacte pas le ratio de désendettement. L'endettement ne fait que décliner sur la période jusqu'à atteindre moins d'un an en 2024. Ce qui est excellent et est bien inférieur à la limite de 12 ans généralement admise. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 503 000 euros contre 2 142 000 euros au 31 décembre 2021. Les derniers chiffres comparés actualisés datent de 2023 et font ressortir une dette de 304 euros par habitant contre 767 euros par habitant pour les communes de la même strate. Il convient de souligner que cette situation s'explique aussi bien par le désendettement de la commune que par la bonification de l'épargne brute.

Voyons l'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la période de 2021 à 2024. Oui !

Yanik SCHEIFF : on va parler de l'épargne nette, vous vous rappelez l'année dernière, je vous avais fait... si on prend la page 18 du DOB de 2023, l'année d'avant, on avait une prévision de 625 000 euros, or là on a 1 400 000 euros. Vous vous rappelez, je vous avais fait le calcul, vous vous rappelez, tout le monde m'avez dit, je vous ai dit si vous voulez je vous montre les calculs, je vous avais dit que moi mon calcul arrivait à 1 200 000 euros qui était plus proche de la réalité. Donc, moi ce qui me gêne là-dedans, c'est qu'on prévoit 625 000 euros sur le tableau de 2023 et on arrive à 1 460 000 euros en 2024. Donc, moi ce qui me gêne c'est qu'en fait c'est 700 000 euros de plus, quand même on s'est trompé de 100 % ! Vous allez me dire oui c'est facile ce sont les calculs, c'est vrai. Je t'avais dit aux calculs on peut leur faire dire n'importe quoi ! tu te souviens je te l'avais dit ! mais le problème c'est qu'en fait ce calcul est très simple, je veux dire nos bases de fonctionnement restent quasiment les mêmes à quelques pourcents près. Moi, quand on se trompe de 100 % sur quelque chose qui est aussi important, ce qui recule les investissements parce que 700 000

euros on aurait pu les investir quelque part ! dites-vous ça ! donc moi ça me gêne qu'on se trompe de 100 % sur un chiffre même si c'est qu'une projection ! les projections, on peut très bien les affiner. Je vous l'avis dit, je vous avais montré le calcul, vous m'aviez dit : « je ne comprends pas comment tu as fait ce calcul ? » mon calcul de 1 200 000 euros, vous voyez on est à 1 400 000 euros et encore je m'étais trompé. Donc, il y a quand même quelque chose ! donc moi franchement ça me gêne ! ça me gêne car dans ces projections, il faut qu'elles soient plus réalistes ! on en parlera dans l'autre tableau mais je vous promets que normalement avec le budget que l'on a, avec les conditions, le financement que l'on a, on pourrait faire ! et avec les outils que l'on a à l'heure actuelle on ne peut pas se tromper de 100 % ! C'est impossible à l'heure actuelle. Vous quand vous faites votre budget, vous ne vous trompez pas de 100 %, ce n'est pas possible ! surtout sur les recettes. Je ne sais pas on est tous des parents, on est tous... qui se trompe de 100 % sur son budget ? ce n'est pas possible !

Madame Le Maire : alors nous on a des recettes sur lesquelles on ne pouvait pas compter.

Yanick SCHEIFF : oui ! mais moi je te parle des recettes nettes, je vous l'avais dit !

Madame Le Maire : par exemple, il y a un emploi qui n'a pas été pourvu encore quasiment de l'année, on ne va pas monter un budget en comptant sur des emplois qui ne sont pas couverts. Par exemple aussi, on a toujours nos dépenses imprévues, on les utilise ou on ne les utilise pas, elles sont là dans le budget, elles y sont. On a eu des recettes exceptionnelles par exemple l'atténuation des charges, avec les remboursements des assurances à hauteur de 166 000 euros sur des vieux dossiers qui n'avaient pas été traités. Tout ça c'est du bonus !

Yanick SCHEIFF : il n'y a pas que du bonus entre les pertes et les gains, tu peux établir. Comment je l'ai établi, j'ai tout simplement fait le calcul avec les pourcentages, etc. Quand tu arrives à 1 200 000 euros, tu te rapproches, tu peux te tromper de 200 000 euros. Tu te trompes de 200 000 euros, je le comprends mais se tromper de 100 % mais vous vous rendez compte ? on parle d'une épargne nette du DOB de 2023 à 625 000 euros, je vous préviens je vous dis attention pour l'année prochaine vous vous trompez le calcul est mauvais, je vous l'avais dit ou pas ?

Simone BARRAULT : oui !

Yanick SCHEIFF : on est tous d'accord ! je vous avais fait la projection ! je vous avais dit ça sera 1 200 000 euros ! on est à 1 400 000 euros. Enfin, moi je suis banquier, je travaille avec les chiffres, quand je dis je suis banquier quand je calcule pour moi pour ma famille, je dis qu'est-ce que je vais avoir, qu'est-ce qu'il va me rester ! est-ce que je vais investir et en fonction de ce que j'ai j'investi ou pas ! on est tous comme ça ! là pour une commune c'est exactement la même chose. J'ai 700 000 euros, j'ai 1 400 000 euros, si j'ai 1 400 000 euros ou 1 200 000 euros je sais que l'investissement que je peux faire pour la route de Sainte Radegonde, pour l'isolation des écoles on en avait parlé. Les 700 000 euros on aurait pu commencer à les mettre sur les écoles pour commencer à isoler avec justement les devis, pas les devis.

Simone BARRAULT : ce sont des audits qui avaient été faits !

Yanick SCHEIFF : pas les devis, les audits qui ont été faits pardon ! voilà donc à un moment donné si on n'est pas plus réaliste sur ce qu'on fait on ne peut pas investir correctement ! et là on pouvait, on avait donné les chiffres. Alors, je te comprends

tout à fait quand tu me dis oui il y a des trucs exceptionnels, il y a des choses à rajouter, etc. Dans le calcul normalement à 5 % près, moi je me suis trompé de 10 % mais à 5 ou 6 % près tu peux quand même éventuellement avoir des chiffres plus réalistes.

Madame Le Maire : il y a autre chose, tu dis on aurait pu faire si, on aurait pu faire ça mais par exemple on n'a pas pu, je vais l'expliquer après, on n'a pas pu mandater l'opération des travaux de la passerelle pour 1 200 000 euros.

Simone BARRAULT : c'est cette année ça !

Yanik SCHEIFF : oui mais ça c'est cette année ! on parle de voilà.

Madame Le Maire : mais c'est 2024 !

Yanik SCHEIFF : oui dans les chiffres de 2024, on l'a voté en 2024 mais pour l'investissement futur avec le prêt.

Madame Le Maire : on le glisse comme si c'était un reste à réaliser tout simplement.

Yanik SCHEIFF : je suis d'accord avec toi mais quand on a fait le DOB de 2023 dans la prévision de l'épargne nette, tu ne peux pas te tromper de 100 %.

Madame Le Maire : ça a un impact sur l'épargne !

Yanick SCHEIFF : je suis d'accord avec toi !

Madame Le Maire : ça a un impact. Par exemple le CTM, on va l'aborder aussi tout à l'heure, les travaux qui devaient être faits, on a fait une consultation des agents, on a recruté un Cabinet spécialisé pour consulter les agents pour que ce soit eux qui participent au cahier des charges du futur CTM. Du coup, l'opération elle glisse et elle va glisser sur cette année et ça a un impact sur les épargnes.

Yanik SCHEIFF : je suis d'accord avec toi mais ce n'est pas la totalité, ce n'est pas les 1 200 000 euros de la passerelle.

Madame Le Maire : déjà ça fait 1 500 000 euros les deux opérations !

Yanik SCHEIFF : ce n'est pas 1 500 000 euros qui vont générer, parce que ce qu'il faut comprendre c'est que c'est lissé sur plusieurs années aussi ! entre l'investissement etc. tu le lisses sur plusieurs années donc ce ne sont pas tes 1 500 000 euros qui vont générer forcément 1 500 000 euros parce qu'autrement tu n'aurais plus d'épargne nette ! je te redis que les 100 % d'épargne nette on aurait pu en faire quelque chose, on aurait pu par exemple commencer à faire l'investissement puisque tu parles de la passerelle, si on avait traité les chiffres nets comme on les a, les 500 000 euros on aurait pu commencer à les mettre dans la passerelle.

Madame Le Maire : on a avancé sur les études déjà ! mais on devait avoir un financement qu'on attendait et on ne pouvait pas démarrer sans savoir si on était...

Yanik SCHEIFF : d'ailleurs à propos du financement, je ne sais pas si tu as vu, j'en parle comme ça, par rapport au financement que l'on pouvait avoir vis-à-vis de l'Etat, c'est retourné dans le Fonds vert donc il existe ce financement. On va pouvoir

bénéficier de quelque chose mais il va falloir le faire vite parce qu'il y en a moins. Tu sais le déplacement vélo, je ne sais pas comment ça s'appelle, ça s'appelait comment ?

Madame Le Maire : c'était le Fonds de Mobilité Active.

Yanik SCHEIFF : merci ! le Fonds de Mobilité est rentré dans une partie du Fonds vert donc on peut le solliciter, donc on peut avoir de l'argent à l'heure actuelle, je te le dis !

Madame Le Maire : mais sachez qu'on devait avoir ce fonds, on était attributaire et on attendait la notification en juin 2024, la notification devait nous être envoyée juste avant la dissolution de l'assemblée et on a reçu la notification qu'en décembre comme quoi le Fonds était supprimé rétroactivement.

Yanik SCHEIFF : là du coup, vu que ça a été voté, on peut demander, c'est pour ça que je vous en parle, quelque chose. Et après, pour finir on a un endettement de moins d'un an alors c'est sûr que du point de vue de toutes les communes c'est extraordinaire, je vous le dis c'est très rare que ça arrive. Par contre entre moins d'un an et douze ans on a quand même une marge, je veux dire qu'on soit à 2 ou 3 % ou à 1, 2 ou 3 ans je veux dire ça nous aurait permis d'investir aussi, je veux dire c'est un taux ridiculement bas pour les communes à l'heure actuelle. Par exemple, si vous prenez Pont du Casse parce que j'ai été voir les communes à côté, si vous prenez Pont du Casse, tu en sais quelque chose Pascal ! quand on est à 1, 2, 3 ans c'est déjà très bien géré, moins d'un an je trouve que c'est trop bas pour nous !

Madame Le Maire : c'est pour ça qu'on prévoit un autre emprunt.

Yanik SCHEIFF : on aurait pu anticiper, c'est ça que je veux dire à la fois sur l'épargne nette, à la fois sur un taux d'épargne relativement bas, pas sur le taux d'épargne, sur le taux d'endettement relativement bas, on aurait pu faire autre chose. On avait les moyens de le faire.

Simone BARRAULT : ça veut dire qu'il n'y a pas eu d'investissement.

Madame Le Maire : mais c'est prévu !

Yanik SCHEIFF : ça veut dire que les investissements derrière on n'en a pas fait assez ! *inaudible sans micro.*

Madame Le Maire : Philippe !

Philippe MOINEAU : juste on ne peut pas dire qu'il y a des erreurs de calcul, moi je ne peux pas entendre ça ! les budgets ils sont votés de manière sincère, simplement on est à l'étape du ROB là, enfin du Débat d'Orientations Budgétaires, c'est une trajectoire et ça s'inscrit dans le cadre d'hypothèses, de scénarios. On peut mettre en cause les scénarios, on est plutôt sur une démarche de prudence et effectivement le fait de décaler une opération telle que la passerelle de 1 200 000 euros, ça a clairement un impact sur les épargnes de la commune mais on ne peut pas dire qu'il y a des erreurs de calcul. Il n'y a pas d'erreurs de calcul en soit. Encore une fois, moi j'entends, on peut effectivement dire que les hypothèses elles sont trop prudentes en soi mais en tout cas il n'y a pas d'erreur en soi. On ne peut pas dire qu'il y a des erreurs de calcul et effectivement les projections budgétaires c'est quand même difficile, c'est un exercice difficile et il y a des aléas. Par exemple, sur la passerelle sur le budget 2025 et sur le Débat d'Orientations Budgétaires, il y a des demandes de subventions qui vont être faites et qui ne sont pas inscrites. Si on a la chance d'avoir

ces subventions-là, ça va impacter aussi le résultat. Voilà ce que je voulais dire, on est prudent mais ça serait plus grave encore d'être imprudent en inscrivant par exemple des subventions dont on n'est pas sûr de bénéficiaire.

Yanik SCHEIFF : je suis tout à fait d'accord avec toi ! ça serait imprudent de faire des projections qui seraient trop fantaisiste mais les projections qu'on a faites quand vous parlez de 625 000 euros, je savais qu'on avait plus, tout simplement parce que mathématiquement quand tu fais les projections c'est facile. J'ai pris l'ensemble des chiffres de la commune, j'ai regardé les investissements que l'on a fait. Par rapport au pourcentage j'ai sorti, si vous voulez je vous remontre les calculs, on avait sorti le pourcentage d'erreur parce qu'en gros sur chaque année, le pourcentage d'erreur est relativement le même, vous prenez le pourcentage d'erreur vous le sortez et à la fin vous obtenez un résultat qui est globalement plus objectif que le reste. Mais, moi je te parle juste d'objectif c'est-à-dire 1 200 000 euros, je ne l'ai pas sorti comme ça, je n'ai pas dit aujourd'hui, je vais dire au Conseil Municipal on va avoir une recette nette de 1 200 000 euros, non ! j'ai fait des projections justement en anticipant ces calculs-là sinon je ne les fais pas. Et ça tu peux faire quelque chose de beaucoup plus net. Et sachant que tu as ça, du coup tu peux anticiper tes dépenses, tes autres dépenses, tu te dis je vais avoir 1 200 000 euros donc si mon objectif c'est de garder 600 000 euros ou 625 000 euros d'épargne nette comme c'était la projection, je peux investir 500 000 euros sachant que tu n'as qu'une année d'endettement. Je dis même si à la limite tu te trompes de quelques milliers d'euros, d'une centaine de milliers d'euros, tu vas l'absorber en une année de plus. Ce qui est pour un Débat d'Orientations Budgétaires énorme.

Christian AMELING : Yanik ! je t'assure qu'on a compris ! ça fait trois fois que tu répètes la même chose !

Yanik SCHEIFF : oui je répète la même chose parce que l'argument... là par contre Christian je vais te dire quelque chose là c'est cynique ce que tu dis ! Oui ! c'est un peu cynique ce que tu me dis !

Christian AMELING : pas du tout !

Yanik SCHEIFF : parce que je réponds uniquement, je leur explique parce que je réponds et je n'ai pas utilisé les mêmes arguments. C'est-à-dire que je t'ai expliqué comment j'avais fait ma projection et que ma projection n'était pas du hasard ! parce que Philippe me dit on anticipe les chiffres prudemment, oui on anticipe les chiffres prudemment il a tout à fait raison ! mais dans mon calcul l'abord était prudent, c'est-à-dire je n'ai pas fait n'importe quoi ! et tu me dis, c'est cynique ta réponse ! là par contre je ne me suis jamais énervé après toi, là ça m'agace que tu me dises ça ! parce que je ne le prends pas bien ! à croire que je radote ! je ne radote pas, je réponds à quelque chose que m'a dit Philippe ! alors là tu vois je suis en général très gentil, tu vois je vous explique les choses, je suis très poli avec vous ! là ça m'agace !

Christian AMELING : tu n'as pas à t'agacer !

Yanik SCHEIFF : si ça m'agace ! je vais te dire pourquoi parce que c'est cynique ce que tu viens de dire. Là de me dire que je radote alors que je réponds juste à Philippe quelque chose qui est ... je comprends ce qu'il me dit, je lui explique pourquoi pour moi c'était prudent 1 200 000 euros puisque lui il me dit qu'il était prudent avec les 625 000 euros que ce n'est que de la projection et je suis tout à fait d'accord avec lui ! mais je lui explique pourquoi on aurait mieux pu projeter c'est tout !

Christian AMELING : excuse-moi je voudrais quand même lui répondre. Je n'ai jamais dit que tu radotais, je t'ai dit qu'on avait compris et que ça faisait trois fois que tu disais la même chose ! je ne t'ai pas dit que tu radotais !

Yanik SCHEIFF : dire trois fois la même chose ce n'est pas radoter !

Christian AMELING : mais non ! ce n'est pas forcément radoter ! si tu le prends mal, tu le prends mal ce n'est pas un problème ! mais honnêtement non ne le prends pas mal !

Madame Le Maire : oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui alors c'est bien les chiffres ont été énumérés, moi je vais passer sur la partie plus pragmatique. Tu as raison Christian quand tu dis on t'a compris moi je pense que vous n'avez pas compris du tout ! on n'est quand même pas tout à fait « débilos ». Aujourd'hui on va partir sur des choses simples, vous avez investi 900 000 euros d'accord !

Madame Le Maire : quand ça !

Pascal RAYSSAC : sur l'exercice précédent ! vos investissements ! là où Pont du Casse investi 4 800 000 euros avec un budget de 4 000 000 de moins. La vérité, on peut faire des chiffres Philippe ! c'est qu'il n'y a rien qui se fait tout simplement. Vous n'investissez pas et une ville qui n'investit pas c'est une ville qui meurt ! c'est le cas de Bon-Encontre. On est 3^{ème} de l'Agglo, on est 3^{ème} que sur le papier, on ne fait rien ! on fait trois city park et tout est fait ! vous prenez comme exemple la passerelle mais on n'a pas besoin d'attendre que la passerelle soit acceptée il n'y a pas autre chose à faire ? le CTM qui est en ruine où les mecs se douchent dans des trucs complètement insalubres ! on n'avait pas, en faisant des projections un peu plus sérieuses, l'opportunité d'investir ailleurs ! on n'a pas des investissements ! nous on a plein d'idées à vous donner pour investir ! non la gestion elle n'est pas bonne ! elle n'est pas bonne quoi qu'il arrive. Vous arrêtez chaque année de nous expliquer les navets et les carottes qu'on mélange, non ! on s'entoure, des fois on ne comprend pas très bien mais on s'entoure ! non la gestion est mauvaise ! vous n'investissez pas ! 900 000 euros, je pense que c'est du jamais vu dans l'Agglo ! toutes les villes avoisinantes sont à plus de 4 000 000 euros d'investissement ! qu'est ce que tu vas nous opposer Philippe à ça ? c'est bien que le travail ne se fait pas tout simplement ! donc on peut débattre avec des chiffres compliqués, des tableaux ! mais on va essayer d'être plus pragmatique sur ce coup-là ! donc moi je dis quand est-ce que vous allez vous mettre au travail ? quand est-ce qu'on investit à Bon-Encontre ? il ne se fait rien Christian ?

Madame Le Maire : doucement Pascal !

Pascal RAYSSAC : mais c'est le fait que vous vouliez opposer, non arrêtez !

Madame Le Maire : non ! mais là ça va devenir mensonger !

Pascal RAYSSAC : ah bon mensonger !

Madame Le Maire : oui !

Pascal RAYSSAC : eh bé ! vas-y réponds !

Madame Le Maire : alors je crois qu'il faut suivre le document jusqu'au bout pour comprendre ! on a trois grosses opérations qui glissent d'accord ! elles étaient budgétées en 2024 et elles glissent sur 2025. Elles sont financées d'accord ! donc c'est ça ne rien faire ? c'est faire participer le personnel à l'élaboration du cahier des charges de son outil de travail, c'est ça ne rien faire ?

Pascal RAYSSAC : trop tard et pas suffisant ! d'accord ! parce que ce que tu fais glisser, qu'est-ce qu'il va se passer ? moi je vous le dis aujourd'hui, on est à un an des élections. Donc, quel que soit l'équipe demain, moi je ne suis pas d'accord pour que tout démarre en 2026 ! votre centre, à côté, sur l'habitat partagé etc. quoiqu'on prenne dans le PPI si on peut appeler ça un PPI ! il n'y a rien qui démarre en 2025 ! tout démarre en 2026 ! 2026, c'est quand même une année assez particulière. Moi, je vous mets en garde, attention à ce que vous démarrez en 2026 !

Madame Le Maire : je crois que tu n'as pas bien vu les projections qu'on verra par la suite alors !

Pascal RAYSSAC : non !

Madame Le Maire : parce qu'en 2025, ils y sont bien les travaux du CTM ! la passerelle, elle y est bien en 2025 ! tu ne les as pas vues ?

Pascal RAYSSAC : pas sûr ! on verra ! ils sont sur le papier mais on verra sur le terrain !

Madame Le Maire : bien sûr ! mais avant d'être sur le papier, il faut pouvoir les financer !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : voilà, donc elles y sont les dépenses !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : bien sûr que si !

Pascal RAYSSAC : 900 000 euros d'investissement !

Madame Le Maire : tu peux rajouter 1 500 000 euros, parce qu'il y aura des restes à réaliser aussi, qui ne sont pas dans le Débat d'Orientations Budgétaires. On en parlera dans le budget ! mais je pense qu'il y aura plus de 700 000 euros de restes à réaliser !

Donc, on va reprendre et on s'arrêtera après sur le PPI, sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement 2021-2024, elles augmentent de façon soutenue sur les deux années 2022 et 2023, on l'a vu, sous l'effet des revalorisations des bases (respectivement + 3,4 % et +7.2%). En 2023, l'écrêtement de la Dotation forfaitaire est suspendu, ce qui a profité aussi à la commune alors qu'elle diminuait depuis 2016 enregistrant une perte de recettes de 224 k€ sur la période 2016 à 2022 sur seulement six ans. Bien qu'elle décélère, la hausse des recettes de fonctionnement se poursuit en 2024 pour connaître ensuite une très faible évolution sur les années à venir.

Au niveau des autres impôts et taxes, ils représentent 22 % des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 1 621 000 euros. Ce Chapitre comprend notamment la Dotation de Solidarité Communautaire pour 960 653 euros à laquelle s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant de 67 614 euros. Je rappelle que cette DSC elle a été revalorisée un petit peu en fonction du nombre de logements sociaux puisqu'on avait 59 000 euros avant. Pour mémoire, cette Dotation de Solidarité Communautaire s'élevait à 188 000 euros en 2020. Le chapitre comprend aussi les produits liés à la facturation des services à hauteur de 283 000 euros représentent 18 % du montant total en 2024, pour la première année, on enregistre une baisse de cette recette liée à la facturation de la cantine à 1 euro, la compensation versée par l'Etat est enregistrée dans le chapitre Dotations. Le chapitre comprend aussi les atténuations de charges liées au remboursement de l'assurance statutaire, là encore je l'ai dit tout à l'heure, on a perçu un montant de 166 000 euros de dédommagement dans le cadre d'anciens dossiers qui ont été traités par notre service RH. Le FPIC et le FNGIR s'élèvent à un montant de 141 000 euros.

La fiscalité locale s'élève à 4 591 000 euros en 2024 et représente 62 % de nos recettes. Ce Chapitre comprend, la fiscalité directe locale 94 % du montant total de 2024. Elles progressent sous l'effet des revalorisations des valeurs locatives, sachant que les variations physiques représentant moins de 2%. Effectivement, au niveau des variations physiques, on stagne un petit peu.

La taxe additionnelle des droits de mutation représente 4 % du montant total des recettes de fonctionnement. Ça, c'est plus lié à l'activité immobilière, c'est ce qu'on a vu, c'est vraiment atone ces deux dernières années. Le chapitre comporte aussi la taxe sur la publicité extérieure et les droits de place pour un montant de 68 000 euros en 2024.

Au niveau des dotations, le montant s'élève à 1 165 000 euros en 2024. Ce chapitre comprend la Dotation globale de fonctionnement. Elle progresse de 6% sur la période de 2021 à 2024 grâce, on l'a dit, à l'absence d'écèlement sur deux exercices. Là, vous avez des montants de dotations, évidemment sous réserve que les critères n'évoluent pas. On n'est pas à l'abri que l'Etat vienne réévaluer certains critères. Les compensations fiscales liées à l'exonération de la taxe foncière de 50% des locaux industriels s'élèvent à 464 000 euros en 2024. Les participations de l'Etat aux services multi-accueil, jeunesse, et périscolaire, c'est vraiment une dotation importante, s'élèvent à 253 700 euros en 2024. Et les autres recettes d'exploitation s'élèvent à 69 000 euros et comprennent la location de salles et matériel et la vente aussi de petits matériels. Donc, au niveau des dotations, on a un petit resserrement même au niveau du potentiel fiscal par habitant sur la commune. Ce qui fait qu'on bénéficie un petite peu des dotations de solidarité qu'on n'avait pas avant.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement sur la période de 2021 à 2024, on constate une évolution contenue des dépenses de gestion courante, puisque la hausse n'est que de 4 % malgré l'inflation.

Au niveau des charges à caractère général, elles s'élèvent à 1 442 000 euros en 2024. Elles sont consacrées pour beaucoup au pôle technique à hauteur de 655 000 euros, soit 45 % des charges. Elles permettent d'assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, du cadre de vie, de la flotte automobile. Ces dépenses, elles ont progressé, effectivement, sous l'effet de l'augmentation des coûts et d'une activité renforcée des services, presque + 58 000 euros. Pour l'éducation, la Jeunesse et la Petite Enfance, les charges s'élèvent à 420 000 euros soit 30% des

charges générales. 88 % de ce poste de dépenses correspond à la restauration, à l'équipement en fournitures auprès des directeurs d'écoles, aux entrées piscine, aux transports, l'avance étant faite par la commune pour les entrées piscines, l'avance aussi pour les projets NEFLE « Notre Ecole Faisons La Ensemble », à l'activité aussi périscolaire. Ces dépenses sont stables à l'exception des dépenses pour l'accès à la piscine et la hausse du coût de la préparation et livraisons des repas. Elicor représente une hausse pour 2024 de 43 000 euros. Au niveau de l'administration générale, le montant des charges s'élève à 203 000 €, cela recouvre le fonctionnement du pôle population, l'informatique, la téléphonie, les honoraires... d'une manière générale, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services notamment en lien avec les ressources humaines. Ce sont des dépenses qui sont stables. Au niveau du sport, on a 104 000 euros de charges, c'est un poste qui correspond au fonctionnement du complexe sportif, que ce soit l'entretien, la mécanique, les fluides, la fourniture d'engrais, de plantes aussi. Et enfin, au niveau de la culture, les charges s'élèvent à 58 000 euros qui recouvrent les dépenses pour la médiathèque, les cérémonies protocolaires, les animations culturelles.

S'agissant des charges du personnel, elles s'élèvent à 3 733 000 euros en 2024, elles évoluent à la hausse sur la période 2021-2024. On a enregistré le relèvement du point d'indice en 2022 de 3,5 % suivie d'une autre revalorisation à 1,5 % appliquée en juillet 2023 et enfin une attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024. Enfin en 2024, la commune de Bon Encontre a adopté un nouveau régime indemnitaire ouvert aux titulaires, stagiaires et contractuels : le RIFSEEP. Pour ces derniers, pour les contractuels l'application débute à compter du 7^{ème} mois consécutif dans la collectivité conformément au règlement qui a été adopté en CST et en conseil municipal du 3 avril dernier. Pour la catégorie C, cela représente un coût supplémentaire de 68 000 euros en 2024, sur une année pleine en 2025 ça fera une hausse de salaire de 130 000 euros, qui profite pour le moment à la catégorie C, et qui a permis à 90 % des agents de la collectivité de bénéficier d'une augmentation.

S'agissant des autres charges de gestion courante, elles s'élèvent à 581 000 euros en 2024. Elles comprennent les subventions aux associations, les subventions au CCAS, puisque c'est la commune qui abonde le budget du CCAS ou une partie à hauteur de 280 000 euros en 2024. Les contributions obligatoires, alors il s'agit des contributions comme on l'a vu tout à l'heure, au Chenil de Caubeyres, à Territoire d'Energie, au SIVU de Saint Ferréol, elles s'élèvent à 164 000 euros en 2024. Il y a aussi les indemnités des élus à hauteur de 164 000 euros en 2024 et le solde correspond aux bourses versées aux jeunes des chantiers citoyens et à la redevance informatique pour le cloud.

Patrick COUDERC : Laurence ! je peux poser une question !

Madame Le Maire : oui ! pardon !

Patrick COUDERC : juste sur ces chiffres-là ! les contributions obligatoires et les indemnités des élus, ce sont les mêmes chiffres ! il y a une erreur ou pas ?

Madame Le Maire : je me suis dit la même chose !

Patrick COUDERC : c'est quand même étonnant qu'on soit tout pareil !

Madame Le Maire : c'est très étonnant ! en le lisant je me suis dit que c'était très étonnant qu'à l'euro près ce soient les mêmes !

Patrick COUDERC : ça c'est la première question ! deuxième question l'attribution de 5 points à l'ensemble du personnel, c'est une obligation ?

Madame Le Maire : oui ! effectivement ce chiffre ne peut pas à mon avis être le même ! on va essayer de le rectifier en séance !

Nous avons financé sur 4 ans 6 900 000 euros quand même de dépenses d'équipement, ce qui n'est pas rien ! vous connaissez les différents modes de financement des dépenses d'équipement qui sont : les fonds propres, les emprunts, les subventions et l'utilisation des excédents. Il y a une erreur sur le tableau que vous avez eu, ce sont les montants qui sont sur la gauche qui ne correspondent pas à nos colonnes mais les montants qui sont en vert sont les bons ! on a les fonds propres qui recouvrent le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'épargne nette. Les subventions qui recouvrent les recettes perçues au titre des différents régime d'aides financières. Les cessions qui correspondent aux ventes de biens meubles et immeubles réalisées par la commune. L'utilisation de l'excédent correspond au prélèvement sur le fonds de roulement. Pour l'exercice 2024, il n'est pas nécessaire d'y recourir. Les dépenses d'équipement de la Ville de Bon-Encontre connaissent une forte hausse en milieu de période. En 2022, avec un investissement de plus de 3 000 000 d'euros, année durant laquelle la commune a notamment réalisé les travaux d'extension et de rénovation des écoles. Pour 2024, l'investissement direct a été ralenti du fait de l'attente de la notification de la subvention pour la passerelle piétons /cyclistes déposée auprès du FMA, on l'a dit tout à l'heure. C'est quand même un financement de 400 000 euros qui a été perdu. L'attente de la livraison de l'épareuse, on a commandé l'épareuse en juillet 2024, elle ne devrait être livrée que le mois prochain. Ce qui fait que les crédits inscrits au BP 2024 s'élevaient à 200 000 euros, seront effectifs sur le budget 2025 pour un montant de 155 000 euros. On l'a dit tout à l'heure, on a aussi les crédits prévus pour la rénovation du CTM qui n'ont été consommés que pour une faible partie, il y a eu 38 155 euros, une étude de faisabilité et de programmation étant nécessaires au préalable. Les agents se sont investis dans le cadre de 5 ateliers pour réaliser le programme. Donc au total, ce sont 1.5 millions d'euros de projets qui ont été retardés, qui glissent sur 2025 et qui font que la dépense réelle, normalement en 2024, aurait d'être de 3 100 000 euros. Ce qui n'est pas rien ! si on pouvait financer 3 000 000 d'euros tous les ans, je signe !

Ensuite, synthèse des éléments de prospective 2025-2028, donc là on se projette avec des comptes administratifs. Les comptes administratifs, les éléments sont beaucoup plus resserrés que sur le budget, on le comprend aisément ! La présentation de la structure des dépenses et des recettes pour 2025, elle servira de référence pour les évolutions de 2026 à 2028 considérant que les paramètres connus à cette date ne seront pas modifiés. Oui !

Simone BARRAULT : en haut de la colonne, il y a marqué CA projeté, ça veut dire que le compte administratif n'est pas stabilisé actuellement ?

Madame Le Maire : là, on parle de 2025 à 2028 !

Simone BARRAULT : non, je parle de la colonne 2024.

Madame Le Maire : oui, il n'est pas voté !

Simone BARRAULT : c'est pour ça qu'il y a marqué : projeté ?

Madame Le Maire : oui, il sera arrêté en avril, lors du prochain Conseil Municipal !

Simone BARRAULT : ah d'accord ! mais les chiffres sont stabilisés ?

Madame Le Maire : oui quasiment ! à quelques euros près quand les documents ont été établis. Oui !

Yanik SCHEIFF : regardez la colonne FCTVA, qu'est-ce que vous lisez ? la ligne pardon ! 0, 0, 0, 0. On est d'accord ! est-ce que vous savez comment fonctionne le FCTVA ? je vous pose la question ?

Madame Le Maire : c'est en fonction des dépenses d'il y a deux ans !

Yanik SCHEIFF : 2 ans décalés, etc. d'il y a deux ans et ça part des investissements, on est bien tous d'accord ! donc ça veut dire que si vous avez zéro récupération, c'est que vous n'avez pas fait d'investissement ! c'est mathématique, on récupère la part de l'investissement fait donc en 2025, ça veut dire que deux ans avant on n'a pas fait d'investissement ! 2026 zéro ça veut dire que deux ans avant on n'a pas fait d'investissement ! 2027 zéro ça veut dire qu'on ne fera pas d'investissement ! on ne projette encore une fois rien ! 2028 ça veut dire qu'on ne projettera rien ! par contre si vous regardez le tableau de l'avant dernière page, de la page 34, vous verrez que le FCTVA il y a des recettes dedans ! donc d'un côté on a ce tableau de projections qui est censé être plus juste où dedans il n'y a pas les recettes ! je peux vous les donner les chiffres de la page 34 ils y sont et vous avez là 0, 0, 0, 0. Non ! je suis désolé quand on regarde le tableau de la page 34, vous avez en FCTVA si je ne m'abuse pour 2025 230 743 euros, pour 2026 125 796 euros, pour 2027 609 514 euros et pour 2028 379 343 euros. Donc, ce qui veut dire que dans les recettes, on a déjà un trou de 300 000 euros sur ces années-là ! ça, c'est sorti de là ! donc, on ne peut pas avoir une projection lorsqu'il y a une projection du FCTVA, on ne peut pas avoir une projection de 0,0,0,0. C'est pour ça que moi en l'état, je ne peux pas voter cette chose-là ! je ne peux pas voter un DOB où il y a systématiquement, ça c'est faux ! on ne va pas voter, je sais bien mais moi ça me dérange !

Madame Le Maire : alors, on va écouter Madame CURIE !

Sandrine CURIE : merci Madame Le Maire ! Monsieur SCHEIFF, j'entends bien ce que vous dites ! sauf que là ! il s'agit de la section de fonctionnement et pas d'investissement ! en conséquence les recettes de FCTVA en investissement s'inscrivent sur la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement pour le FCTVA concernent les quelques travaux.

Inaudible sans micro

Sandrine CURIE : bien sûr que c'est le fonctionnement ! oui ! c'est écrit que c'est le fonctionnement. C'est écrit en bas : total des recettes réelles de fonctionnement. Et en conséquence le FCTVA sur la section de fonctionnement concerne les quelques dépenses que nous pouvons réaliser sur des bâtiments publics. Considérant les montants que nous avons perçus les dernières années sur cette ligne, je n'ai pas pris la peine je vous l'avoue de faire une projection totalement aléatoire sur cette recette là et considérant le faible montant qu'elle représente je n'ai pas pensé que cela pouvait avoir un impact sur l'épargne nette à venir ! voilà !

Madame Le Maire : effectivement ! au niveau de la structure de recettes réelles de fonctionnement pour 2025, on voit que la fiscalité directe qui s'élève à 4 362 000 euros représente 61 % de nos recettes. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet du coefficient de revalorisation, on a vu tout à l'heure à hauteur

de 1,7% pour 2025. Les dotations et participations comprennent L'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire et sont estimées à 1 028 000 euros, sous réserve bien sûr de la conservation de la DSC. Ça à mon avis, ce ne sera pas soumis à débat à l'Agglomération. Les autres taxes se sont les éléments de fiscalité indirecte dont bénéficie la Ville : les droits de mutations à titre onéreux, l'impôt sur les spectacles, la taxe relative à l'occupation du domaine public, la taxe sur la publicité ou encore la taxe sur les pylônes électriques. Les produits des services tels que la cantine, la location des salles, le marché dominical...d'une manière générale les services tarifés rendus à la population s'élèvent à 3 % de nos recettes. Les autres recettes comprennent les atténuations de charges, les autres recettes d'exploitation et les produits financiers et la fiscalité reversée comprend le FNGIR.

L'évolution de ces recettes réelles de fonctionnement. Un focus sur le foncier bâti qui est le principal facteur de croissance des contributions directes entre 2021 et 2023. L'évolution des bases fiscales est fondée sur deux éléments : la revalorisation forfaitaire et la variation physique, on a vu qu'elle était très faible. Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée entre novembre de l'année N-2 à novembre de l'année passée. Il permet de revaloriser les bases de 1,70 % en 2025 et nous avons fixé 1,50 % sur le reste de la prospective. Le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de la revalorisation annuelle des bases, on l'a vu. L'hypothèse, sur laquelle on a travaillé, est que le gel des taux s'étale jusqu'en 2028, quel que soit la municipalité en place, que les taux d'imposition ne bougent pas.

Regardons l'évolution projeté du produit des contributions directes, vous voyez qu'il y a une faible évolution en raison de la baisse de l'inflation. On prévoit une baisse des droits de mutation vu le niveau de l'économie en ce moment puis une hypothèse prudente liée à un manque de visibilité sur une possible reprise de l'immobilier. La fiscalité indirecte est principalement portée par les DMTO. Ils s'élevaient à 186 000 euros en 2024, on a prévu 140 000 euros pour 2025. Le scénario adopté, c'est une approche prudente en prospective qui s'explique par une crise de l'immobilier. Le reversement du FPIC est projeté de manière stable sur la période 2025-2028 pour 80 000 euros. La Dotation de Solidarité Communautaire et l'attribution de compensation, on les a projetées de manière inchangée également. Je rappelle que l'Attribution de Compensation, elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPIC, donc pour l'Agglo et pour ses communes membres. Le versement de la DSC sachez toutefois qu'il est facultatif, si un jour l'Agglomération veut le supprimer, elle pourra le faire. Il est également prévu un retour de l'écrêtement de la dotation forfaitaire sur l'ensemble de la prospective. Vous voyez on passe de 222 000 euros en 2025 à 173 000 euros en 2028. Le calcul du montant de la DGF, je rappelle qu'il s'effectue selon deux variables. D'une part sur la base de l'évolution de la population à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la DF. D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écrêtement, ce qui est le cas pour Bon-Encontre. La dotation de la Commune est écrêtée en prospective et atteint 173 000 euros en fin de période, vous l'avez vu. La ville est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale, la DSR ainsi qu'à la Dotation Nationale de Péréquation. S'agissant de la Dotation Nationale de Péréquation, elle a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes. Cette dotation est encadrée par un mécanisme de garantie d'évolution entre -10 % et +20 % par rapport au montant de l'année

passée. Elle est figée à 15 000 euros. On prévoit aussi une faible évolution des compensations fiscales en 2025 relative à l'écrêtement de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle. Pour rappel, la DC RTP est une compensation qui avait été mise à place pour pallier la suppression de la taxe professionnelle et ce mécanisme vient compenser les collectivités qui perdent de cette réforme. Depuis, 2020 l'écrêtement a été suspendu et un léger écrêtement avait été appliqué en 2024. La Loi de Finances 2025, je vous l'ai dit, elle annonce un écrêtement 14,5 fois supérieur à celui 2024 ce qui entrainerait la suppression de cette compensation dans la prospective. Pour Bon-Encontre, une perte de 23 000 euros. Nous prévoyons également une faible évolution des produits de services. Nous n'avons pas prévu, dans cette prospective, l'augmentation des tarifs de services aux usagers. La compensation versée par l'Etat pour le dispositif à 1 euro est comptabilisée dans les dotations. Les atténuations de charges sont perçues en fonction, vous le savez, de la couverture de l'assurance statutaire. Le niveau des remboursements est lié aux absences considérées, dans cette projection, les prévisions sont identiques chaque année. Les participations reçues notamment celles de la CAF. Je le dis franchement, je trouve que la CAF, elle est très dynamique pour les collectivités, dans sa politique de financement pour les projets des collectivités. Donc ces participations sont liées à l'activité des services périscolaires, de la petite enfance et de la jeunesse. Elles sont stables.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, donc vous voyez la structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. 64 % de nos dépenses sont nos charges de personnel, 24 % sont les charges à caractère général à hauteur de 1 500 000 d'euros et puis après on a 11 % pour les contributions, subventions, indemnités versées et 1 % pour les autres charges. Donc, vous voyez le poids du personnel dans notre budget de fonctionnement. Après, c'est un choix aussi, il y a des collectivités qui ne privilégient pas les travaux en régie, qui externalisent tout. Au niveau des prestations de services, on a des dépenses bien moindre par rapport à certaines collectivités. Les charges de personnel, elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Les charges à caractère général comprennent les contrats, les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le niveau d'activité des services. Les contributions et subventions comprennent les sommes versées à des organismes extérieurs et aux associations ainsi que les indemnités des élus. Les charges financières comprennent les intérêts de la dette et les autres charges comprennent les dotations aux provisions.

L'inflation constatée comme seule hypothèse retenue au titre des charges à caractère général. Les charges à caractère général visent à anticiper l'évolution des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de nos services. Elles évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et aussi de leur mode de gestion. Au regard du volume du chapitre 011 dans les dépenses de fonctionnement de la ville, une gestion maîtrisée de ce chapitre est essentielle pour garantir l'équilibre budgétaire, tout en maintenant la qualité des services publics et en respectant les contraintes financières à moyen et long terme. Ainsi, en 2025, les charges à caractère général s'élèvent à 1 500 000 d'euros et sont anticipées en progression de 1,7 % par an à compter de 2026.

Au niveau de l'évolution de la masse salariale dès 2024 on voit une évolution qui est liée notamment à des recrutements et à la revalorisation du RIFSEEP, du régime

indemnitaire. Ici nous travaillons dans l'hypothèse raisonnable des mêmes effectifs de la collectivité qu'en 2021. Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales, 64% de notre budget. Un changement dans les prévisions de cette dépense influe fortement sur le résultat de la prospective. D'où là un petit peu, l'exercice compliqué de prévoir nos dépenses de personnel. En prospective, elles connaissent une hausse continue et atteignent 4 192 000 euros en 2028 contre 3 950 000 euros en début de période d'analyse. Le chapitre évolue en moyenne de 2,96 %, ce qui est justifié par le glissement vieillesse technicité, vous savez l'évolution des carrières de nos agents ainsi que la revalorisation de la cotisation employeur CNRACL, je vous l'ai dit 240 000 euros pour la collectivité en 4 ans. Dans cette prospective, l'effectif est stable sans aucune création de poste supplémentaire.

Les charges de gestion courante comprennent les subventions versées ainsi que les contributions obligatoires. L'ensemble de ces dépenses est considéré comme stable sur la période 2025-2028. L'année servant de référence ayant déjà connu une hausse par rapport à l'exercice 2024 tenant ainsi compte d'une progression éventuelle de la subvention d'équilibre au CCAS. Il est prévu que la subvention de 110 000 euros que l'on verse au CCAS puisse être revalorisée de 15 à 20 000 euros et on a aussi anticipé la revalorisation de la cotisation pour le Chenil.

Patrick COUDERC : pour le CCAS, il y a une explication de la subvention de rééquilibre de 15 à 20 000 euros parce que ça représente quand même 15 à 20 % ?

Madame Le Maire : il va y avoir la gestion de l'habitat partagé avec un animateur en plus.

Patrick COUDERC : oui mais on ne va pas compter l'animateur en 2025 alors que ce n'est pas sorti du sol ! enfin j'ai du mal à comprendre ! pour que l'on paye un animateur il faut qu'il y ait une maison ! là il n'y a rien pour le moment !

Madame Le Maire : l'animateur, il peut travailler en amont, parce qu'on a déjà un petit peu ciblé les habitants. Il y a des ateliers qui ont été menés avec les personnes qui seraient volontaires pour habiter dans l'habitat partagé. Donc, déjà l'animateur, il peut fédérer les futurs habitants du logement partagé. Oui !

Patrick COUDERC : si je me rappelle bien, quand il y avait eu le projet, on nous avait dit qu'on avait souscrit à un concours du Département, que cet animateur serait pris en charge pendant 3 ou 4 ans par le Département ! et là on nous dit que c'est l'animateur !

Madame Le Maire : ça sera un remboursement !

Patrick COUDERC : alors il n'est pas pris en charge par le Département ?

Madame Le Maire : on est obligé de le financer quand même ! ça sera une recette dans un autre chapitre.

Patrick COUDERC : d'accord ! alors là on dépense 20 000 euros pour l'animateur et on aura 20 000 euros en recette dans un autre chapitre ! c'est ça ?

Madame Le Maire : oui !

Patrick COUDERC : d'accord !

Madame Le Maire : Madame CURIE nous rappelle aussi qu'il y a un déficit structurel qui va s'engager sur le CCAS. C'est-à-dire qu'aujourd'hui le CCAS, ça fait un moment qu'on est à 110 000 euros et franchement vu l'évolution un petit peu de la population Bon-Encontre aussi, il est nécessaire que l'on revalorise notre solidarité, la politique de solidarité de la commune.

Alors, nous allons maintenant aborder la synthèse des éléments de prospective 2025-2028. Nous avons constaté un accroissement plus rapide des dépenses de fonctionnement face aux recettes, ce qui illustre le fameux effet ciseau progressif alors que nous avons pris en compte des hypothèses prudentes quant aux recettes à venir. Il est moins marqué que ce qu'on avait pu projeter il y a quelques années mais il est toujours là ! la capacité d'autofinancement elle est affectée par une moindre progression des recettes de fonctionnement. Vous voyez une relative stabilité, la croissance rapide des dépenses, non compensée par une hausse équivalente des recettes, réduira l'épargne de gestion. En effet, les recettes évoluent en moyenne de - 0,59% contre 2,89% pour les dépenses de fonctionnement. De ce fait, l'épargne de gestion diminue pour atteindre 803 000 euros projetés en 2028 contre 1 000 000 euros en début de période d'analyse. Le scénario retenu, au regard des connaissances actuelles, je rappelle qu'on est quand même dans une période d'incertitudes pour 2025 et 2026. Le scénario retenu met en lumière une régression progressive de notre niveau d'épargne. En effet, l'épargne nette s'élève 767 000 euros et baisse pour atteindre 585 000 euros. Même constat pour l'épargne brute qui connaît un léger déclin en prospective, elle passe de 971 000 euros en 2025 à 771 000 euros en 2028. Il convient de souligner qu'en dépit de ce repli, le niveau des épargnes demeure bien positionné. Dans la même logique, le taux d'épargne brut de la collectivité se maintient bien au-dessus du seuil généralement admis de 8%. En fin de période il est estimé à 10,6 %.

On constate le désendettement progressif de la commune comme facteur majeur de maîtrise du ratio de désendettement. Dans le scénario choisi, vous voyez que la ville de Bon Encontre a prévu un recours à l'emprunt contractualisé en 2025 ou 2026 à hauteur de 500 000 euros. Allié à l'extinction de plusieurs emprunts, puisqu'on a aussi ce désendettement qui est dû à l'extinction d'emprunts existants, le capital restant dû de la commune s'élèvera à 1 173 000 euros en 2028. Ce recul notable de l'encours de dette, permet à la ville d'améliorer encore sa capacité de désendettement. Il convient d'ajouter que ce ratio de désendettement est bien en deçà de la limite de 12 ans préconisée, entre 1,9 ans et 1,5 ans sur toute la période de 2025 à 2028. Sachez que cet emprunt sera réalisé cette année en cas de non versement de subventions effectivement pour la passerelle, pour remplacer le FMA. Mais nous avons décidé de continuer la réalisation de cette passerelle même sans le FMA et c'est pour cela que cet investissement glisse de 2024 à 2025.

On acte un Plan Pluriannuel d'Investissements de 9,2 millions d'euros, ce n'est pas rien du tout ! financé majoritairement par la mobilisation des excédents et l'autofinancement. Les hypothèses retenues dans ce scénario, démontre que la ville est en capacité de financer l'ensemble de son PPI au moyen principalement de ses excédents ainsi que de son autofinancement net. Il convient d'ajouter que le financement des dépenses d'équipement est possible avec un recours ponctuel à l'emprunt (sauf obtention de subventions) et donc sans dégradation significative des épargnes et du ratio de désendettement.

Au niveau des recettes d'investissement, les ressources propres sont constituées du FCTVA et de la taxe d'aménagement qui est considérée comme stable sur la période et fixée à hauteur de 45 000 euros. Le FCTVA évolue en fonction des dépenses d'investissement réalisées deux ans plus tôt, on l'a vu tout à l'heure. Les subventions comprennent les recettes attendues en fonction des projets de la collectivité. Ce prévisionnel de recettes ne peut évoluer favorablement qu'en fonction des fonds obtenus au titre des différents régimes d'intervention en adéquation avec les projets de la Commune. Les cessions sont également prévues en fonction de l'avancement des projets. Donc, vous voyez que là le montant du FCTVA n'est pas le même effectivement. Voici les principales recettes d'investissement attendues sur 2024-2026, je parle de recettes d'investissement : pour la rénovation du CTM vous voyez on a mobilisé du FST, pour l'aire de loisirs en face du centre de loisirs de Saint Ferréol on a mobilisé du FST, pour la route de Sainte Radegonde, on a mobilisé du FST, pour la passerelle piétons-vélos on a mobilisé le schéma vélos de l'Agglomération, pour l'extension du multi-accueil. Le multi-accueil, aujourd'hui a besoin d'une extension, une extension du dortoir notamment nous allons vous présenter un projet et la CAF pourrait y participer à hauteur de 57 000 euros. Pour l'accueil de nos étudiants en santé, vous l'avez vu, on a la subvention de la région à hauteur de 50 000 euros. Pour d'autres projets, le FST pourra être mobilisé en 2026 à hauteur de 195 000 euros. On a la vente du local Jean Malèze, j'ai déjà signé le sous-seing privé avec l'acheteur, donc cela fera une recette de 80 000 euros. La vente des terrains sur le quartier que l'on appelle désormais le quartier de la Bergerie, de la grange qui va accueillir l'habitat partagé, nous avons aussi escompté sur la vente de terrains à Habitalys, à un dentiste qui souhaite s'installer, à hauteur de 52 000 euros pour 2025 et 170 000 euros en 2026. Vous voyez que les autres recettes sont constituées uniquement de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération d'Agen au titre du transfert de la voirie. Donc, on voit quand même un niveau d'investissement qui reste soutenu grâce à une épargne favorable. Oui !

Patrick COUDERC : j'ai une question par rapport au tableau. On voit que la passerelle, on sollicite le schéma vélos. Tout à l'heure, on nous a expliqué que la passerelle en 2024, on ne l'avait pas réalisée parce qu'il nous manquait 400 000 euros du FMA et là à 325 000 euros que l'on n'aura pas en 2025, que l'on aura en 2026 et on réalise la passerelle quand même en 2025 !

Madame Le Maire : non ! ce n'est pas ça ! quand tu demandes une subvention, tu n'es pas censé commencer la réalisation des travaux avant la notification reçue par l'organisme. Donc, on attendait la notification de la subvention et puis c'était prévu dans notre budget tout de même ! On attendait la notification pour pouvoir financer l'opération. Là, on va le voir plus en détail.

Patrick COUDERC : ce je pense sur la passerelle quand même, c'est qu'on ne l'a pas fait parce qu'on n'était pas prêt ! et on ne sera pas prêt en 2025 !

Madame Le Maire : la maîtrise d'œuvre a déjà produit son travail !

Patrick COUDERC : je ne sais pas où est le projet et où est le plan, j'ose espérer que c'est bien ça et que ça sera réalisé en 2025 ! j'en doute fortement !

Madame Le Maire : je vous le dis, on a un souci avec un emplacement de réseau ! on a un souci avec la canalisation de transport de gaz.

Patrick COUDERC : j'ose espérer juste que les portiques qui ont été mis ne seront pas au milieu des pistes cyclables, les deux portiques qui ont été mis !

Madame Le Maire : au milieu des pistes ! non !

Au niveau des dépenses d'investissement, le niveau d'investissement reste soutenu, je l'ai dit ! la liste pour les trois années à venir, c'est pareil, c'est une projection qui concernera l'équipe en place pour 2026 et 2027. Nous avons prévu la rénovation de Tortis pour un montant de 300 000 euros en 2025 et 110 000 euros en 2026 donc là c'est le corps de ferme qui est à côté de la salle. La rénovation du CTM pour 362 000 euros en 2025, 255 000 euros en 2026 et 50 000 euros en 2027. La maintenance des bâtiments et l'achat de matériel pour 110 000 euros en 2025, 180 000 euros en 2026 et 200 000 euros en 2027. L'extension de la médiathèque, la partie terrasse va pouvoir être valorisée, fermée et utilisée. Nous avons l'extension de la bibliothèque et du multi-accueil pour un montant de 172 000 euros au total en 2025. La passerelle piétons-vélos, il est prévu 640 000 euros de travaux réalisés en 2025 et 560 000 euros en 2026. L'aménagement des aires de loisirs pour un montant de 315 000 euros en 2026 puis 25 000 euros en 2025. Pour le quartier de la Bergerie, je rappelle le terrain qui recevra l'habitat partagé, il est prévu 148 000 euros de travaux en 2025, là ça sera essentiellement des travaux de démolition et de maîtrise d'œuvre. Je rappelle qu'il y a une partie entre la grange, le pigeonnier et la maison de maître qui ne pourra pas être exploitée, qui devrait être démolie. S'agissant du sport, il est prévu la création d'un local, la réfection du grillage du tennis notamment en raison de l'implantation des panneaux photovoltaïques, de l'ombrière sur des terrains et une réfection des WC de la tribune pour 225 000 euros en 2025. Il y aura aussi des subventions d'équipement qui sont obligatoires pour nous sur les logements sociaux, sur le Programme d'Intérêt Général, on l'a vu tout à l'heure, de l'habitat de l'Agglomération et aussi du POPAC, c'est un plan pour essayer de remettre à flot des copropriétés qui sont en difficulté et on a au moins la copropriété de la cité des oiseaux qui est identifiée sur la commune. Il est prévu aussi des travaux d'économies d'énergies pour 76 000 euros en 2025, 80 000 euros en 2026 et 114 000 euros en 2027. Au niveau de la voirie, la côte du Fromage, il est prévu la réfection du parking des écoles, de l'allée de la Vierge, de la rue Chantilly et divers autres menus travaux de voirie qui sont compris dans le marché à bons de commande pour un montant de 935 000 euros en 2025, 500 000 euros en 2026 et 600 000 euros en 2027. La réfection de la route de Sainte Radegonde est prévue en plusieurs tranches. Nous avons un souci avec l'Agglomération d'Agen qui vient d'identifier le remplacement nécessaire d'une grosse canalisation d'eau sur trois kilomètres donc 445 000 euros prévus en 2025, 750 000 euros en 2026. Oui !

Pascal RAYSSAC : l'Agglo identifie le problème sur trois kilomètres, ça veut dire que du coup, ils vont faire ces travaux quand ? et sur votre prospective ça donne quoi ?

Madame Le Maire : on ne sait pas ! on vient de l'apprendre ! c'est l'adduction d'eau !

Pascal RAYSSAC : c'est sûr la partie haute ?

Madame Le Maire : sur toute la route quasiment ! donc on va voir si c'est pour faire les travaux dans 10 ans ! on va être optimiste ! oui !

Patrick COUDERC : moi j'ai une question, dans le tableau on voit encore la passerelle qui apparait et pour moi la passerelle c'était du 2024 donc c'est du reste à réaliser ! pourquoi ça réapparait en investissement !

Madame Le Maire : je l'ai expliqué tout à l'heure ! j'ai dit ça pourrait être du reste à réaliser sauf que là on n'a pas engagé les travaux de la passerelle ! on a engagé que la maîtrise d'œuvre ! et j'ai dit que l'opération glissait entièrement sur 2025 et était

financée par l'excédent puisqu'elle aurait dû être financée en 2024. Elle est financée sur 2025.

Patrick COUDERC : moi mon sentiment c'est que sur ces investissements-là, ça va faire comme en 2024, il y a une grosse partie qui ne sera pas réalisée. Je dis bien pourquoi exemple : Sainte Radegonde, on part d'une feuille blanche, il n'y a rien ! si on fait le planning, mais il n'y en a pas, je ne sais pas si on sera en capacité de le réaliser ou pas ! mais je veux dire le temps de monter le dossier par le Cabinet, le temps de consulter les entreprises, ça fait un début des travaux quand ?

Madame Le Maire : moi je suis plus inquiète par rapport à la canalisation d'adduction d'eau.

Patrick COUDERC : je pense qu'elle nous fera du bien la canalisation d'eau, moi c'est mon avis ! je pense qu'il y a beaucoup de projets, on part d'une feuille blanche !

Madame Le Maire : vous voyez qu'on n'a qu'une tranche, de financée, de prévue sur 2025. Parce que là, ce n'est pas la totalité de la route !

Inaudible sans micro

Patrick COUDERC : idem pour le CTM, pour moi il n'y aura rien de fait !

Madame Le Maire : en même temps, si on finance Sainte Radegonde en une seule année, on ne fait plus rien d'autre ! Donc le fait de le faire par tranche comme ça, ce n'est pas plus mal.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : au moins ce sera financé ! avec les opérations reportées ça fait quand même un niveau d'investissement important pour 2025. Oui !

Patrick COUDERC : moi j'ai encore une question, l'année dernière j'avais posé des questions sur les toitures des bâtiments, en autre l'école Brassens où il y a eu des fuites à répétition, je ne dirai pas combien parce que je ne le sais pas ! mais qui génère des dégâts en autre sur l'isolation, sur le confort des enfants et des enseignants et je ne vois rien, sauf si je me trompe, sur Brassens. Donc, je voudrais savoir si ce n'est pas prévu en 2025 ?

Madame Le Maire : alors je sais qu'il y a un endroit où ça avait été réparé. Donc, je ne sais pas à quel niveau de l'école tu parles ?

Patrick COUDERC : pratiquement au niveau des sanitaires, toute la partie qui est au-dessus !

Madame Le Maire : ça avait été repris, ça a été réparé !

Patrick COUDERC : j'avais posé la question l'année dernière sur les toitures des bâtiments, on m'a dit ne t'inquiète pas comme les PPI sur les bâtiments il n'y en a pas et donc sur les toitures il n'y en a pas non plus ! c'est pour ça que pour moi on est mal partie pour réaliser ce qui est programmé ! voilà ! c'est mon sentiment, je peux me tromper ! mais ce qui est étonnant, c'est qu'on n'a pas de PPI en général sur les bâtiments et sur les voiries donc c'est pour cela qu'on ne réalise pas ce que l'on programme !

Madame Le Maire : on n'est quand même assez réactif sur les bâtiments, par exemple sur une fuite de l'église de Saint Ferréol, on a décidé de faire la réfection totale de la toiture ! oui !

Yanik SCHEIFF : on peut réafficher le tableau des sources de financement s'il te plait ? parce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas compris ! nous c'est page 34, vous je ne sais pas ! voilà total des recettes d'investissement A, total des dépenses d'investissement B, je comprends ! excédent : A-B. Si A on l'appelle le total des recettes et B le total des dépenses A-B ça fait zéro ! je me suis posé la question est-ce qu'il n'y a pas une erreur de chiffres entre les 3 867 586 euros et les autres, parce qu'on obtient zéro si on fait A-B. J'ai essayé de calculer avec ce qu'on avait sur l'épargne nette, etc. mais je n'arrive jamais à retomber sur les 1 664 000 euros ou alors c'est le A-B qui ne correspond pas à ce qu'il faut ! vous êtes d'accord avec moi ? A-B c'est le même chiffre ! donc A-B ça fait zéro !

Madame Le Maire : oui ! tout à fait !

Yanik SCHEIFF : ce sont des chiffres qui sont importants !

Madame Le Maire : on voit que les montants sont les mêmes ! donc ça ne peut pas être le cas !

Yanik SCHEIFF : c'est pour cela que je t'en parle !

Madame Le Maire : ça ne peut pas être le cas ! et il manque un ou deux chiffres sur le B final !

Yanik SCHEIFF : sur le B final, on est bien d'accord !

Madame Le Maire : oui !

Sandrine CURIE : en fait Monsieur SCHEIFF, je vous l'accorde ce n'est pas tout à fait correctement présenté. Ce qu'il faut comprendre dans ce tableau, c'est que le total des dépenses d'investissements qui s'élève à 3 867 586 euros et c'est le même raisonnement pour chaque année, il est financé par l'épargne nette, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions et cessions, l'emprunt, l'AC voirie et le différentiel, il est puisé dans le fonds de roulement. Là en 2025, par exemple, il est de 1 664 133 euros le différentiel. En réalité, c'est comme ça que l'on remonte le total des recettes d'investissement égale au montant des dépenses d'investissement. Parce qu'à un moment donné, bien sûr il faut quand même financer toutes les dépenses d'investissement. Voilà, donc la lecture, je vous l'accorde A-B ce n'est pas tout à fait juste, en fait il faudrait dire que c'est : total des recettes d'investissement moins les dépenses d'investissement, vous avez un delta de 1 664 133 euros qui est puisé dans le fonds de roulement.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : oui ! il manque deux chiffres là !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : je clôture et après on continuera le débat !

Je vais clôturer sur le fonds de roulement, l'évolution du fonds de roulement justement. Donc la collectivité, elle utilise environ 2,94 millions d'excédent entre 2025 et 2028 pour financer le solde de sa section d'investissement, puis elle stabilise le fonds de roulement aux alentours de 2 468 000 euros afin de conserver une bonne gestion de sa trésorerie. Ce qui est un niveau qui reste bien supérieur aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Le niveau des investissements 2025, il est élevé pour près de 3.9 millions d'euros. Au total, la commune peut, sans dégrader sa situation financière, envisager un montant total de travaux de 9.2 millions d'euros en 4 ans. De plus, le taux d'épargne brut de la Collectivité est supérieur au seuil de 8% généralement admis en s'élevant à 11,9%. Le fonds de roulement rendu au terme de l'année 2026 sera, je l'espère, tout à fait satisfaisant à hauteur de 2 millions d'euros au regard des critères habituels de bonne gestion. S'agissant du ratio de désendettement, il est, on l'a vu, très bien positionné, influencé par le désendettement progressif de la ville malgré le recours ponctuel à l'emprunt. Ce qui laissera la marge aussi, à la future municipalité pour pouvoir emprunter, pour financer de gros investissements, on va dire. Au regard de ces paramètres, la Ville est en mesure de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement au moyen des excédents ainsi que de l'épargne nette sans dégrader sa situation financière. Je vais donner la parole à Yanik au sujet des tableaux que tu voulais voir !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : d'accord c'était ceux-là !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : donc voilà la présentation de l'évolution en prospective. Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui Laurence ! je voudrais revenir sur la côte du Fromage ! on en est où ? je pose cette question parce que j'ai eu des retours mais récent, il y a huit jours, il y a eu encore de la tôle froissée, il y a eu des problèmes ! et du coup je voudrais savoir où on en est du projet de la côte du Fromage ! dont on parle depuis...

Madame Le Maire : oui ! vas-y Christian !

Christian AMELING : moi, j'ai une nouvelle encore plus récente puisqu'elle date d'hier soir ! la côte du Fromage est bien inscrite pour la partie pluviale, donc elle sera normalement faite cette année. Nous, on est prêt puisqu'on a mis notre maître d'œuvre dessus.

Madame Le Maire : nous, on est prêt depuis l'an dernier !

Christian AMELING : normalement la côte du Fromage va être faite cette année ! je dis toujours normalement ! le seul petit problème qu'il y a pour l'instant c'est avec les feux. Tu sais que l'on avait demandé à mettre des feux, donc pour l'instant je n'ai pas encore tout à fait les devis, Pascal Trauquet qui s'occupe de ça à l'Agglo doit me donner les devis pour pouvoir installer un feu et en plus il faut regarder qu'il y est un endroit où les voitures puissent se garer en attendant que le feu passe, parce que le feu va durer, puisqu'il y a 120 mètres, il faut considérer qu'il faille 1 minute 20, 1 minute 30 d'attente. Vous allez me dire 1 minute 30 sur toute une vie ce n'est rien ! mais pour beaucoup quand ils sont en train d'attendre dans la voiture, c'est énorme ! donc on en est là ! mais normalement le projet avance bien ! pas de souci, je m'en occupe !

Inaudible sans micro.

Christian AMELING : pour les feux, c'est partagé ! autant pour le pluvial, l'Agglo prend tout le pluvial. De toute façon, c'était inscrit depuis il y a deux ans, on l'avait inscrit, il y a deux ans ! mais pour les feux ça sera partagé ! je ne sais pas mais s'il y a 40 000 euros de feux, il y aura 20 000 euros pour l'Agglo et 20 000 euros pour nous ! et ça sera un peu plus plutôt 60 000 euros.

Inaudible sans micro.

Christian AMELING : oui ! c'est assez compliqué !

Patrick COUDERC : j'ai une question ! comment se fait-il que ce soit une compétence Agglo et qu'on puisse prendre en charge une partie de la compétence Agglo ? c'est possible ?

Madame Le Maire : parce que c'est nous qui avons la maîtrise d'ouvrage déléguée sur toute l'opération !

Patrick COUDERC : oui mais on n'a pas la compétence !

Madame Le Maire : si par convention ! on a conventionné !

Patrick COUDERC : les feux tricolores c'est bien une compétence Agglo ?

Madame Le Maire : oui !

Patrick COUDERC : donc c'est comme les ordures ménagères à Foulayronnes ? ce n'est pas pareil ?

Madame Le Maire : non ! l'Agglo nous a mandaté pour suivre l'ensemble des travaux ! et ensuite ils nous rembourseront ! le pluvial et une partie des feux !

Christian AMELING : pour ce genre de travaux, au niveau des feux par exemple des feux tricolores à installer ou ce genre de choses, c'est partagé ! par contre tout ce qui est éclairage public là ce n'est pas du tout partagé ! les poubelles, tout ça, ce n'est pas partagé ! mais ce genre de choses c'est partagé ! et c'est vrai pour toutes les communes.

Madame Le Maire : le maître d'ouvrage c'est l'Agglomération mais ils nous demandent un financement de 50 % en fonds de concours. Par contre, pour ce qui est de l'opération, elle est faite par un seul maître d'œuvre. C'est un seul maître d'œuvre et ensuite il y aura facturation d'un côté et de l'autre chacun pour ce qui concerne sa compétence.

Pascal RAYSSAC : Christian ! tu me dis 2025 mais on n'a pas de date arrêtée sur le début des travaux ?

Madame Le Maire : on attend !

Christian AMELING : pour l'instant, je ne peux raisonnablement pas te donner de date !

Pascal RAYSSAC : merci !

Madame Le Maire : oui ! Simone !

Simone BARRAULT : moi je voudrais qu'on revienne sur le PPI. Est-ce qu'on pourrait avoir des explications sur la rénovation de Tortis ? c'est-à-dire de quoi s'agit-il ? pour quoi faire ?

Madame Le Maire : alors ça fait partie des grands projets qu'on avait présenté en début de mandat. Il s'agit de créer une petite salle des fêtes à l'attention des Bon-Encontrais avec un format familial qui puisse accueillir entre 50 et 80 personnes maximum, pour des anniversaires. Il manque vraiment sur la commune une salle de dimension beaucoup plus familiale !

Christian AMELING : pour des séminaires aussi !

Madame Le Maire : oui ! elle pourra être utilisée pour des séminaires aussi.

Christian AMELING : elle va se louer très facilement !

Simone BARRAULT : et sur la rubrique CTM, il s'agit de quoi exactement ?

Madame Le Maire : pardon !

Simone BARRAULT : au niveau de la rubrique CTM de quoi s'agit-il ?

Madame Le Maire : je vais laisser Philippe vous détailler le projet !

Philippe MOINEAU : puisque j'ai la parole, je vais en profiter pour parler des investissements en général. D'abord pour dire qu'on ne part pas d'une feuille blanche ! pour la rénovation de Tortis, nous disposons d'une étude de faisabilité. Pour le CTM nous disposons d'un programme qui est réalisé. Pour la passerelle, on en est au stade APD. Pour les aires de loisirs, les marchés ont été lancés. Pour le quartier de la Bergerie, nous avons avec Habitalys un maître d'œuvre. Pour la côte du Fromage, le parking des écoles, la rue Chantilly nous avons également un maître d'œuvre et c'est le cas aussi pour Sainte Radegonde. On est loin de partir d'une feuille blanche ! alors effectivement on peut parier sur le fait que 100 % des travaux projetés ne seront pas réalisés en 2025 ! mais en tout cas, on s'est donné les moyens de réaliser un maximum d'investissements sur les opérations qui ont été listées. Pour ce qui est du CTM, pour ce qui est du Centre Technique Municipal, il y a un travail qui a été fait avec un programmiste qui a la double compétence : programmiste et par ailleurs architecte. Elle a fait travailler, à travers d'ateliers, les différents agents du CTM et nous sommes également entourés d'un économiste de la construction. Ce qui fait qu'on a à peu près les chiffres sur la rénovation globale du site et je pense, alors il y a une réunion prévue dans quelques jours, mais je pense qu'on va certainement se limiter à la rénovation du CTM 1. Vous voyez quand on rentre au CTM plutôt sur la droite, je pense qu'on n'aura pas forcément les moyens d'une rénovation complète de l'ensemble du site, y compris CTM 1 + CTM 2, compte tenu des chiffres qui ont été avancés par l'économiste de la construction. Donc, les travaux vont essentiellement portés sur les vestiaires, les sanitaires, la rénovation aussi de la partie personnel, la salle de pause, les ateliers. Enfin, toute la partie CTM 1. Alors, la toiture c'est le CTM 2, puisque le CTM 2 la toiture est amiantée. Nous avons actuellement une proposition d'un opérateur de photovoltaïque qui est prêt à désamianter et remplacer la structure mais pour l'instant il faut avancer là-dessus ! ce ne sont pas des projets forcément très simple et on est quand même sur des sommes très importantes ! je profite, sans vouloir polémiquer outre mesure, il semblerait qu'il y ait une commune, le paradis sur terre, une commune proche qui est celle que tu évoquais tout à l'heure.

Inaudible sans micro

Philippe MOINEAU : Je disais qu'il semblerait qu'il y ait un éden sur terre, c'est une commune proche qui investit massivement. On s'est livré à un petit exercice là, la source c'est la Direction Générale des Finances Publiques, la DGFIP, on a regardé les comptes administratifs 2021, 2022 et 2023, donc je vous encourage à regarder attentivement ces chiffres en matière d'investissement, la réalité des investissements de cette commune et puis vous comparerez la réalité des investissements sur la commune de Bon-Encontre et sur la commune de Boé. Résultat des courses sur 2021, 2022 et 2023 Pont du Casse : 4 millions d'investissement, Bon-Encontre 6 millions d'investissement. D'accord ! mais bon !

Pascal RAYSSAC : j'ai bien compris !

Philippe MOINEAU : ça semble être parfait là-bas !

Pascal RAYSSAC : prends ta voiture et vas-y voir ! circule un peu ! et tu vas voir ! vas voir le centre commercial, vas voir le centre d'activités !

Philippe MOINEAU : moi je te parle de chiffres là !

Pascal RAYSSAC : moi je te parle de réel !

Philippe MOINEAU : tu parlais de chiffres tout à l'heure !

Madame Le Maire : la zone d'activité, ce n'est pas une compétence communale !

Philippe MOINEAU : et ensuite il faut faire attention, moi je parle des investissements de la commune, pas des investissements qui sont faits par d'autres opérateurs sur la commune, d'accord !

Madame Le Maire : tu parles d'investissements communaux sur une zone d'activité ? attention !

Inaudible sans micro

Philippe MOINEAU : non mais c'est toi qui parles de paradis sur terre !

Madame Le Maire : tu parles de zone d'activité !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : où est le centre commercial dans le budget d'une collectivité ?

Inaudible sans micro

Philippe MOINEAU : la preuve que non ! c'est dur d'entendre ces chiffres-là ! je te comprends, c'est dur de comprendre ça ! mais passer de 4 millions à 6 millions effectivement on investit plus qu'eux !

Madame Le Maire : excuse-moi mais à quel titre la commune finance le centre commercial ?

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : ah ! parce que ce n'est pas la commune ! Christian !

Christian AMELING : Pascal ! tu vas être d'accord avec moi, une fois n'est pas coutume ! ce n'est pas grave, cela nous arrive assez souvent quand même ! on a la chance, nous, d'avoir un centre bourg où il y a des commerces.

Inaudible sans micro

Christian AMELING : là, on a bien un centre bourg ! t'habites à Bon-Encontre !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : il nous reste quand même pas mal de commerces encore ! il y a des communes sur l'Agglo qui aimeraient avoir un centre bourg avec des commerces comme nous on a !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : écoute moi ! si tu veux, tu viendras un matin ou un après-midi, comme tu voudras et on ira faire le tour. Je te ferai faire le tour des commerçants et je te les ferai rencontrer parce que visiblement tu ne les connais pas beaucoup !

Pascal RAYSSAC : si je les connais ***Inaudible sans micro*** tout ce qui est vide !

Christian AMELING : on le regardera ensemble si tu veux !

Madame Le Maire : il y a de nouvelles installations aussi !

Simone BARRAULT : c'est bien ! moi j'étais à la commission communication, commerces et je l'ai proposé ça ! qu'on fasse une réunion sur les commerces !

Madame Le Maire : bien sûr !

Simone BARRAULT : entre la caisse d'épargne et la basilique : neuf commerces ont fermé ! depuis un an et demi ! j'ai proposé éventuellement il faudra lire les comptes-rendus, c'est moi qui l'ai proposé ! qu'on puisse faire quelque chose ! y réfléchir ensemble ! je ne connais pas les motifs, est-ce que ce sont les propriétaires qui louent trop cher ? est-ce que ce sont les gens qui n'ont pas les moyens d'investir ? je ne sais pas !

Madame Le Maire : excusez-moi mais il faut aller au centre d'Agen voir ce qui se passe. Agen est en train de modifier l'affectation de sa zone piétonne parce que les commerces ferment les uns après les autres ! ce n'est pas un problème Bon-Encontrais, c'est un problème aujourd'hui, il faut sortir !

Pascal RAYSSAC : c'est un problème de dynamique Laurence ! ***Inaudible sans micro.***

Madame Le Maire : ça évolue très vite aujourd'hui ! on a un repreneur pour le bar du Centre. Le coordonier qu'on croit toujours inoccupé en fait il est occupé par un

auto-entrepreneur qui a créé sa société. Oui mais bon, c'est occupé ! il y a une dame qui vient de créer une épicerie. Attention ! tout n'est pas inoccupé ! oui Vincent !

Vincent JEANNE : juste pour dire que le problème il n'est pas que lié à Bon-Encontre, on le voit dans tous les centres-villes partout ! après c'est sûr qu'on peut dire qu'à Pont du Casse, ils ont leur petit truc dynamique avec des commerces autour. Il ne faut pas oublier qu'on a le Leclerc avec une galerie marchande où il y a quand même des commerces qui sont très proches d'ici ! et c'est peut-être ça aussi qui peut pénaliser le centre-ville. Aujourd'hui, je vais être honnête quand on voit les investisseurs, un opticien, il ne va pas se mettre au centre-ville là alors qu'à côté il a une galerie marchande qui l'accueille à bras ouverts ! donc, on a aussi peut-être un peu ça ! ça n'empêche en rien que le problème, il est là et qu'il existe. Et c'est très difficile dans tous les endroits, moi je suis à Valence d'Agen quand on se plaint du nombre de commerces qui sont fermés là ! à Valence d'Agen c'est un commerce sur quatre qui est ouvert et à l'époque il y en avait partout et pourtant ils essaient de tout faire pour dynamiser. Donc, je pense que le problème il est plus global que notre centre-ville !

Madame Le Maire : bien sûr !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : alors excuse-moi mais la compétence économie, ça ne relève pas de la commune ! donc qu'est-ce que toi tu veux faire par exemple pour reprendre le bar du Centre ? qu'est-ce que tu veux faire ?

Pascal RAYSSAC : c'est à toi de le dire !

Madame Le Maire : non, je veux voir ce que tu peux proposer ! parce que c'est facile de crier !

Pascal RAYSSAC : tu me dis qu'il y a un repreneur, j'ai entendu dire qu'il ferait des logements peut-être !

Madame Le Maire : dans le bar du Centre ? première nouvelle !

Pascal RAYSSAC : oui !

Christian AMELING : c'est dans la pharmacie qu'il va y avoir quatre appartements ! enfin quatre appartements en haut et en bas, la dame elle va faire un salon de thé, je ne sais plus quoi exactement

Madame Le Maire : je rappelle qu'on n'a pas la compétence économique, on n'a pas le droit d'aider un entrepreneur, en tant que collectivité, ce sont des aides illégales. Par contre, nous, le repreneur bien sûr, nous l'avons rencontré, nous l'avons encouragé, nous avons tout fait pour faciliter les démarches ! notre rôle, il s'arrête un petit peu là ! après on subit le marasme ambiant pour tout ce qui est petits commerces. Patrick !

Patrick COUDERC : je reviens un peu sur la voirie, il y avait deux endroits qui avaient été programmés un en 2022 c'est le chemin de Patret et pour moi il n'a pas été fait ? est-ce que c'est prévu et quand ? parce que si vous voyez l'état, c'est le petit chemin qui va rejoindre la 113 qui part du petit rond-point d'Intermarché ! il est dans

un état déplorable et deuxièmement l'impasse Clémenceau, il me semble que c'était planifié et là je ne la vois toujours pas apparaître !

Madame Le Maire : oui ! ça avait été prévu par l'Agglomération quand c'était encore sous la compétence de l'Agglo.

Christian AMELING : Patrick ! tu te rappelles très bien puisqu'à l'époque tu venais avec moi dans le cadre du plan vélos. Donc, ils devaient refaire l'impasse Clémenceau de façon à faire une piste cyclable. L'impasse Clémenceau a été reportée parce qu'on est parti sur la passerelle. Elle n'a pas été faite, elle sera faite parce que l'Agglo nous fera la piste cyclable et nous on fera le reste, ça sera fait ! Le chemin de Patret, je pense qu'il a été fait !

Patrick COUDERC : le chemin de Patret, il a peut-être été fait mais si tu voyais dans l'état où il est !

Christian AMELING : je vais aller voir ! c'est vrai que c'est un endroit où je ne passe pas régulièrement.

Madame Le Maire : ce qu'on peut faire dans le cadre du marché à bons de commandes, on a des marges de manœuvre pour ajuster.

Inaudible sans micro

Christian AMELING : j'irai voir. Dans le marché à bons de commandes, j'ai tout une liste de « petits travaux », ce ne sont pas des gros projets. Le marché à bons de commandes pour l'instant il est en discussion, c'est-à-dire que pour l'instant on n'a pas défini qui allez prendre le marché à bons de commandes. Il y a quatre sociétés qui ont postulé pour l'instant. On le mettra là-dedans, j'irai voir !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : Clémenceau, il faut attendre pour la piste cyclable !

Patrick COUDERC : l'Agglo, ils ont bien un plan pluriannuel d'investissement et pour le moment ce n'est pas planifié !

Christian AMELING : tu as bien compris que l'Agglo avait freiné sur plusieurs points et pour le plan vélo, pour l'instant, l'Agglo a freiné ! je n'ai pas de nouvelles au niveau du plan vélos. Par contre, tu sais qu'on avait parlé qu'on pourrait faire faire des travaux à l'Agglo. Tu te rappelles ! tu étais le premier ! comme moi j'arrive à changer d'avis de temps en temps donc j'ai fait venir l'Agglo et on est allé voir, je leur ai proposé le chemin de Coustassous et la rue du Calvaire, ils vont prendre la rue du Calvaire. Ils ne prendront pas le chemin de Coustassous parce que c'est trop en pente ! le chemin de Coustassous, on le fera dans le cadre du marché à bons de commandes.

Madame Le Maire : on clôture ce débat ? Simone !

Simone BARRAULT : puisqu'il est question de faire des travaux de rénovation sur la halte-garderie. Est-ce qu'il serait faisable d'arranger la façade de la maison de la petite enfance ! qui est dégradée et très sale !

Madame Le Maire : à mon avis on peut prévoir quelque chose en sachant que l'extension se fera sur le côté ! il faut que l'on voie !

Brigitte TREY D'OUSTEAU : faire un nettoyage !

Simone BARRAULT : au moins ou un crépi ! c'est vrai que comme entrée de Bon-Encontre, c'est dommage que la maison de la petite enfance soit...

Madame Le Maire : ça vieillit mal !

Simone BARRAULT : ça donne une image très négative !

Brigitte TREY D'OUSTEAU : on en parlera en commission !

Simone BARRAULT : oui bien sûr !

Madame Le Maire : très bien on prend note ! Pascal !

Pascal RAYSSAC : deux petites questions, je sais que l'heure tourne mais c'est important ! la première question elle s'adresse peut-être à Christian ! on en parlait de la toiture de l'église de Saint Ferréol, réfection totale tu as dit tout à l'heure !

Christian AMELING : elle est faite !

Pascal RAYSSAC : mais il change les tuiles et tout ou c'est du nettoyage ?

Christian AMELING : ils ont nettoyé les tuiles et ils ont changé celles qui devaient être changées.

Madame Le Maire : ils ont repris tout le zinc et aussi les chéneaux.

Pascal RAYSSAC : d'accord, c'est un nettoyage ! et deuxième question, je voulais revenir sur l'histoire de l'épareuse. J'ai noté commande en juillet l'année dernière, elle arrivera, je ne veux pas repolémiquer sur l'affaire des tracteurs avec le cahier des charges sur lequel on avait beaucoup débattu ! je crois que Christian tu n'étais pas là ! mais là on est dans les clous, un an après l'épareuse, sur le cahier des charges ?

Christian AMELING : l'épareuse, elle a été commandée !

Pascal RAYSSAC : je suis d'accord ! mais Christian je pense que tu avais loupé. On avait eu un petit truc sur le cahier des charges parce que le tracteur machin. Bon, moi je veux juste savoir, je rebondis un petit peu là-dessus, je l'avoue !

Madame Le Maire : par réactivité, on n'a pas fait de cahier des charges, on n'a pas fait de consultation. Pour être très réactif, on a commandé directement à l'UGAP !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : voilà ! exactement !

Christian AMELING : pour le tracteur, si je peux me permettre Madame Le Maire, le tracteur il est prêt ! il attend ! il n'y a que le problème du bras. Donc le bras, il va arriver normalement au mois d'avril on est livré.

Madame Le Maire : oui c'est une commande UGAP !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : ils ont un problème de bras !

Madame Le Maire : donc évidemment on va négocier, bien sûr, une réfection sur le prix !

Pascal RAYSSAC : ça c'est bien ! j'ai un truc qui me vient, est-ce que du coup vous allez avoir, dès que cette magnifique épareuse va arriver avec un bras bien tendu, est-ce que vous avez le chauffeur ?

Christian AMELING : oui !

Pascal RAYSSAC : c'est vrai ? je te crois !

Christian AMELING : je te dis oui ! je peux même te dire que le gars entre midi et deux heures, il s'entraîne tous les jours. Ça m'étonne que tu ne le saches pas ! toi qui sais tout ce qui se passe au CTM !

Pascal RAYSSAC : pas tout loin de là ! tu en sais beaucoup plus que moi Christian !

Madame Le Maire : est-ce qu'on peut clore le débat ? on clôt le débat. Sachez de toute façon que tout ceci on va bientôt le revoir dans le cadre du budget où on aura des données beaucoup plus affinées. On passe à la demande de financement déposée par Habitallys pour l'opération avenue Anatole France qui va nous être présentée par Jacqueline ANNETTE-OGIER.

2025.06 OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DEPOSEE PAR HABITALYS POUR L'OPERATION AVENUE ANATOLE FRANCE.

Rapporteur : Jacqueline ANNETTE-OGIER.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux figurant dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen, « HABITALYS » envisage la construction de logements locatifs sociaux avenue Anatole France.

En outre, dans le cadre du dispositif de la Loi SRU (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain) la commune de Bon-Encontre doit atteindre le taux de 20 % de logements locatifs sociaux.

Cette opération de 4 logements individuels a été retenue au vu de la délibération du 17 décembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration a arrêté la programmation de la production nouvelle 2021 à hauteur de 3 PLUS et 1 PLAI.

Les surfaces des logements sont optimisées de façon à maîtriser les loyers de sortie basés sur la surface utile (2 T4 d'une surface de 88 m2 et 2 T3 d'une surface de 69 m2) pour la construction neuve situés à un peu plus de 150 mètres du centre commercial de Bon-Encontre (voir plan de masse en ANNEXE 4).

Programme	T3	T4	TOTAL
PLAI* neuf	1		1
PLUS* neuf	1	2	3
TOTAL	2	2	4

*PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

*PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Les logements seront équipés pour le chauffage par un split (PAC) pour la partie jour et des panneaux rayonnants pour la partie nuit. La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par un chauffe-eau thermodynamique.

Ils respecteront mes réglementations en vigueur (accessibilité, acoustique, réglementation thermique).

Le projet a débuté en janvier 2025 et les travaux devraient durer 14 mois.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 758 028,59 € TTC sachant que le financement s'effectue pour une large partie par des emprunts (573 903,59 €), puis par des subventions publiques (44 125,00 €) et des fonds propres d'HABITALYS (140 000,00 €).

Les subventions publiques se décomposent comme suit :

- Subvention de l'État : 6 500 €
- Subvention Conseil Départemental : 16 875 €
- Subvention de la Ville : 8 500,00 €
- Subvention de l'AA : 8 500,00 €
- Subvention collecteur : 3 750 €

L'Agglomération d'Agen, de par sa compétence « équilibre social de l'Habitat » est également partenaire de cette opération et participera financièrement, à minimum et à parité avec la commune, selon les modalités du régime d'aides en faveur du logement social approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 Décembre 2017, amendé d'un avenant approuvé par le Conseil Communautaire le 14 Février 2019.

Ainsi, et pour participer à l'équilibre financier de l'opération, la commune de Bon-Encontre est appelée à verser une subvention d'un montant de 8 500 €.

La subvention de « LA COMMUNE » sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service n°1 soit 4 250,00 €.
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 4 250,00 €.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L2254-1 qui précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes.

Vu la demande de financement adressée par HABITALYS à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre en date du 12 novembre 2024,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 8 500,00 € pour la réalisation de 4 logements locatifs sociaux avenue Anatole France à Bon-Encontre.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : c'est pour moi une opération qui a vraiment du sens avec des logements qui sont très bien situés, près des commerces, qui assure vraiment la mixité sociale. On a trois-quarts des logements qui pourront être accessibles à 85 % des Lot et Garonnais puisqu'ils répondent vraiment au minimum des conditions d'accès aux logements sociaux. Est-ce que vous avez des questions ?

Inaudible sans micro

Christian AMELING : c'est sur le rond-point d'Asie Délices !

Martine DERHOURHI : en termes d'attribution, est-ce qu'il serait possible, vous n'aurez certainement pas les chiffres là ce soir, d'avoir un petit bilan sur le nombre d'attributaires issue de la commune ? est-ce que c'est possible ? je sais que vous faites un gros travail au niveau des dossiers des demandeurs. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un petit bilan rapide et simple hors contingent 48^{ième} RT ? On a peut-être des Bon-Encontrais éligibles à la COPALIS, la Commission de Proposition d'Attribution de Logement d'Insertion et Sociaux qui siège au niveau de l'Etat, qui

siège chaque mois au niveau des DSPP donc est-ce qu'il serait possible d'avoir un bilan du nombre de Bon-Encontrais ayant eu ou ayant pu bénéficier d'un logement social sur notre commune ? effectivement 85 % des Lot et Garonnais sont éligibles au logement social mais ça représente quelle proportion en termes de Bon-Encontrais ?

Madame Le Maire : tu parles globalement ?

Martine DERHOURHI : oui c'est ça ! hors contingent 48^{ième} RT parce que c'est une convention particulière donc voilà ! si c'est possible ? merci !

Jacqueline ANNETTE-OGIER : je pense que c'est possible ! parce que c'est déjà répertorié dans nos tableaux.

Madame Le Maire : vous avez des remarques ? on passe au vote ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour

Madame Le Maire : je m'excuse, j'avais dit qu'à chaque fois qu'il y aurait une opération de logements sociaux, on afficherait au moins le plan projeté de l'opération et là je ne l'ai pas ! on passe au point suivant la subvention exceptionnelle d'équilibre pour la soirée année 80 organisée par le RCBB qui va nous être présenté par Véronique ALBERTI-DEFFIS en l'absence de Laurent BIELLE-BIARREY et de Magali CHATOT.

2025.07 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUILIBRE – SOIREE ANNEE 80

Rapporteur : Véronique ALBERTI-DEFFIS

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 28 500 euros au Rugby Club Boé Bon-Encontre ainsi qu'une aide à l'emploi sportif s'élevant à 6 021.78 euros au titre de l'année 2024.

Indépendamment de cela, l'association sportive de rugby nous a sollicités sur l'octroi d'une subvention supplémentaire dans la perspective d'organiser une soirée « années 80 » le samedi 14 juin 2025 sur le complexe sportif communal René Lajunie. Quatre artistes assureront deux heures de spectacles et à l'issue un DJ animera le reste de la soirée. Cette manifestation se substitue à l'Event Show organisé jusque-là par l'association.

Cet événement nouveau ne leur permet pas d'établir un budget prévisionnel par méconnaissance de la réalité de la fréquentation ce soir-là. De ce fait, la commune après contrôle du bilan financier de cet événement propose de verser, le cas échéant, une subvention d'équilibre afin d'atteindre l'équilibre financier et ce dans la limite de 2 000 euros.

II. Considérants et références juridiques :

Considérant que cette manifestation est nouvelle et qu'il convient de soutenir nos associations,

J'ai l'honneur Mes Chers Collègues de bien vouloir vous prononcer favorablement sur l'éventuel versement d'une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 2 000 euros.

Madame Le Maire : une grosse manifestation qui va nécessiter beaucoup d'investissement aussi de la part du RCBB. Vous avez des questions ? oui !

Patrick COUDERC : moi j'ai juste un point sur la délibération, je vois qu'il n'y a pas de budget prévisionnel et on donne une subvention d'équilibre de 2 000 euros donc en l'absence de budget prévisionnel, je ne sais pas comment on fait ? pour avoir une subvention de 2 000 euros et deuxième question quelle est la règle, côté Bon-Encontre sur la commune, dans l'attribution des subventions exceptionnelles ? est-ce qu'il y a un dossier de subvention spécifique par rapport aux subventions de fonctionnement ?

Madame Le Maire : alors effectivement c'est une opération exceptionnelle qui a nécessité des rendez-vous appropriés pour cet événement. Alors, je suis désolée on nous a présenté le budget de l'opération qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Laurence DERRAMOND : vu ma position, je ne savais pas si je pouvais parler !

Interlocuteur non identifié : Sans le micro peut-être ?

Laurence DERRAMOND : ou sans le micro.

Madame le Maire : alors fais sans le micro, ça ne sera pas retranscrit ! je ne me souviens pas que j'avais parlé de 50-50 ! ça a été dit en réunion non ? que la commune ne participait pas ! alors il y a à peu près deux ans, j'ai été sollicitée avec Magali CHATOT par Monsieur LAURENT pour que la commune organise cette manifestation, moi je lui ai dit que la commune ne mettrait pas un tel budget sur une telle manifestation et je lui avait dit peut-être de se rapprocher du RCBB qui organisait déjà une manifestation à très grande échelle « l'Event Show ». Il y a deux ans en plus on ne connaissait pas le budget puisque c'est un budget, un petit peu à la carte ! moi je te le dis, j'étais pour une subvention fixe de la commune mais je fais partie d'un groupe et je me plie à la majorité qui ressort du groupe. On peut évidemment en reparler et ne pas s'y engager si ce n'est pas finançable. C'est une subvention d'équilibre moi j'espère vraiment que ça va marcher ! si ça ne marche pas on verra si on revient dessus ou pas ! tout dépendra du budget. Oui !

Isabelle FERRAND : merci Madame Le Maire ! moi je voulais juste vous livrer un questionnement que j'ai ! le RCBB est un club sportif, est-ce que c'est à un club sportif d'avoir à vocation d'organiser des concerts ou autres événements ? c'est ma réflexion !

Madame Le Maire : moi, je trouve que c'est bien qu'une association essaie de se financer par tous les biais possibles !

Isabelle FERRAND : oui mais ce n'est pas ...bon j'ai livré ma réflexion !

Madame Le Maire : oui ! moi je trouve bien que l'association se prenne par la main.

Isabelle FERRAND : sa vocation s'est de proposer des occupations et des loisirs aux personnes.

Yanik SCHEIFF : Isabelle ! dans tous les clubs ! J'ai côtoyé beaucoup de clubs mais je sais ! je te comprends ! c'est pour cela qu'on fait la réflexion en commun ! ne te sens pas ! c'est pour amener quelque chose à ta réflexion. C'est vrai qu'à l'heure actuelle tous les clubs, moi j'ai fait les clubs de basket, de rugby parce que mon fils est là-bas ! ce n'est pas une question de partie prix, c'est qu'à l'heure actuelle pour se financer les clubs, pour financer les déplacements, l'arbitrage, pour financer tout ça, ils ont besoin de ressources ! les ressources des mairies ça ne suffit pas ! on est d'accord ! c'est tout ! donc en fait ils essaient de trouver des lotos, ça peut être effectivement des soirées festives. Nous, je sais qu'à Sérignac ils font une grande soirée festive avec un DJ, etc. pareil pour s'autofinancer ! c'est vrai qu'au départ ce n'est certainement pas au club, au départ ils ne sont pas faits pour ça les clubs ! mais c'est vrai que pour trouver de l'autofinancement, à un moment donné il faut essayer de trouver parce que le problème des clubs, c'est qu'à l'heure actuelle, les finances diminuent de plus en plus, ça coûte de plus en plus cher, il faut trouver des solutions !

Madame Le Maire : sachant qu'effectivement il y a les subventions, les aides publiques qui diminuent et par exemple le Département est en train de former les associations pour qu'elles trouvent d'autres financements.

Inaudible sans micro

Isabelle FERRAND : c'est un gros club qui a beaucoup d'activités sportives malheureusement avec beaucoup d'autres que des Bon-Encontres mais bon c'est comme ça ! il y a beaucoup d'autres associations à Bon-Encontre qui ont pour vocation de proposer des manifestations ou même le programme culturel de la mairie qui n'a pas ces sommes-là ! donc moi je ne pense pas que c'est à la mairie de porter la recherche de financement, hors collectivité, d'une association et je suis très au courant !

Madame Le Maire : il y a Patrick qui a demandé la parole depuis un moment !

Patrick COUDERC : juste le budget prévisionnel, il a été établi avec une subvention de 2 000 euros ou de moitié moitié ?

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : non ! ce n'est pas ce qui nous a été présenté Laurence ! nous on nous a présenté la prise en charge des frais de DJ à hauteur de 2 000 ou 3 000 euros. C'est tout ce qu'on nous a présenté à la réunion !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : il y avait Monsieur LAURENT, il y avait Monsieur BRANDOLIN. Ce n'était pas du tout ce que l'on nous avait demandé ! pardon ! Patrick !

Patrick COUDERC : je n'ai pas la réponse à ma question ! quelle organisation il y a sur la commune pour les subventions justement sur les événements exceptionnels comme celui-là ! est-ce que ce sont des dossiers de subvention ? sur Agen je sais que ce sont des dossiers spécifiques, est ce que nous on a un dossier spécifique événements exceptionnels ? et après dernière question c'est si, je ne l'espère pas, mais si ce soir-là il y a orage quelle est la perte que vous avez estimée ? quels sont les frais fixes ? je m'excuse mais je n'attends pas la réponse ce soir ! mais je pense qu'il faut estimer les frais fixes que vous risquez de perdre quoi ? par exemple le sonorisateur.

Inaudible sans micro

Patrick COUDERC : ah d'accord ! vous prenez une assurance annulation. Parce qu'il faut regarder côté club justement s'il y a annulation quels sont les frais que vous ne pouvez pas annuler ! par exemple la nourriture tout ça ! il y a moyen d'annuler deux ou trois jours avant ?

Inaudible sans micro

Patrick COUDERC : après est-ce que vous avez les reins solides pour ? il ne faut pas mettre le club avec le couteau sous la gorge !

Madame Le Maire : alors pour ce qui est des subventions exceptionnelles, je prends l'exemple de Carabane qui nous a fait une demande de subvention exceptionnelle pour qu'on participe au financement de l'école maternelle à Carabane. C'est une demande exceptionnelle qui nécessite une rencontre, une présentation, un budget détaillé. L'association, on la connaît parce qu'elle bénéficie déjà de subvention de fonctionnement donc on a tous les renseignements nécessaires et ça demande une appréciation après à chaque fois et puis une proposition. Comme là, on propose en Conseil, c'est en fonction du projet. Pascal !

Pascal RAYSSAC : ***Inaudible sans micro.*** ... dans ta présentation tu as zoomé sur l'équipe première du RCBB, le rôle de la mairie, je te donne mon explication, c'est simplement de dire que tu as une des plus grosses écoles de rugby ? ce sont des centaines d'enfants et là rentre pleinement le rôle de la mairie

Inaudible sans micro

Pascal RAYSSAC : ta dernière réflexion était de dire : « il y a d'autres associations qui touchent beaucoup moins » et tu as raison ! force est de le constater.

Inaudible sans micro

Pascal RAYSSAC : d'accord mais tu ne brasses pas tous ces enfants ! quand même je trouve une compétence très importante.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : c'est une manifestation qui va nécessiter énormément de travail, énormément d'organisation, d'investissement personnel moi je trouve méritoire qu'une association se prenne par la main pour essayer et c'est effectivement risqué !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : ça on ne me l'a pas dit !

Christian AMELING : chers collègues, parlez dans les micros ! ça irait beaucoup mieux et ne parlez pas tous à la fois ! qu'on puisse mieux suivre.

Madame Le Maire : je t'assure que le budget qu'on nous a présenté, ce n'était pas du tout 50-50. Il y a deux ans, effectivement, quand j'avais dit on n'ira pas là-dessus mais j'ai pensé au RCBB à la place de « l'Event Show » effectivement !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : oui et puis ça change ! du coup Laurence ne prend pas part, j'imagine, à ce vote. On va passer aux voix.

Simone BARRAULT : si ce n'est pas clair, on peut l'étudier la prochaine fois ! si vous voulez ! à priori c'est flou !

Madame Le Maire : qu'est ce qui est flou ?

Simone BARRAULT : sur le papier, il est marqué qu'il n'y a pas de budget !

Madame Le Maire : ce sont les recettes estimatives qui ont été difficiles à chiffrer mais effectivement où alors on ne nous l'a pas communiqué par papier. Moi, je l'ai vu le budget.

Patrick COUDERC : personnellement, je ne peux pas voter une délibération où il n'y a pas de budget prévisionnel où on vote une subvention d'équilibre de 2 000 euros, personnellement, je ne peux pas le voter. Ce n'est pas que je ne veuille pas leur donner !

Madame Le Maire : en même temps, tu ne prends aucun risque pour la collectivité ! tu ne finances que s'ils sont en déséquilibre !

Patrick COUDERC : ce n'est pas ce qu'il y a marqué !

Madame Le Maire : et si ! vous voulez qu'on le reporte ! on se réunit bientôt. On vous le communiquera le budget !

Yanik SCHEIFF : c'est vrai qu'en commission, nous en tout cas, on n'a pas eu le budget !

Simone BARRAULT : et tu n'as rien dit !

Yanik SCHEIFF : si on en a parlé puisqu'on n'avait pas le budget. Là, je prends Véronique en témoin, on a dit qu'il n'y avait pas de budget que le budget n'avait pas été donné, ça se sont les paroles de Laurent maintenant je ne sais pas, c'est ce qu'on nous a dit en commission. Effectivement si le budget a été déposé il y a un problème !

Madame Le Maire : on l'a vu, ils l'ont peut-être repris ! mais je sais qu'il était sur la table.

Yanik SCHEIFF : il y avait bien un budget alors !

Madame Le Maire : moi je l'ai vu ! on reporte à la prochaine fois ! parce qu'on se voit très bientôt ! ça ne met pas en danger quoi que ce soit !

REPORT DE CE POINT → RENUMEROTATION DES DELIBERATIONS.

Madame Le Maire : et on passe à la subvention d'équipement Elior qui nous est présentée par Brigitte.

2025.07 - OBJET : SUBVENTION D'EQUIPEMENT ELIOR.

Rapporteur : Brigitte TREY D'OUSTEAU

Mes chers collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans sa séance du 15 février 2023, la commune de Bon-Encontre a adhéré au groupement de commandes pour le service de restauration collective et le portage de repas à domicile.

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinés à la restauration collective, il est prévu dans l'article H « Frais de gestion du groupement » l'obligation pour les collectivités membres de participer aux frais de renouvellement des équipements de la cuisine centrale. Chaque établissement et chaque collectivité participent annuellement à ces frais au prorata du nombre de repas achetés au cocontractant et sur la base d'une participation au couvert plafonnée à 0.12 € TTC.

Au titre de l'année 2024, le coût au couvert est de 0.005 euros, la commune est donc appelée à verser la somme de 296,84 euros à la collectivité coordinatrice : la Ville d'Agen (ANNEXE 5).

II - Considérants et références juridiques :

VU la délibération du 15 février 2023,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinés à la restauration collective et notamment dans son article H,

VU l'avis des sommes à payer émis par la Ville d'Agen pour la somme de 296,84 euros.

Il vous est proposé de procéder au paiement de ces frais d'équipements pour la somme de 296,84 euros. Etant précisé que cette somme sera imputée au chapitre 204 subvention d'équipement versée et de vous rappeler que cet équipement fera l'objet d'un amortissement sur cinq ans.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.
Je vous en remercie.

Brigitte TREY D'OUSTEAU : avez-vous des questions ? voilà, je m'y attendais !

Pascal RAYSSAC : ce n'est pas une question, c'est juste dire que vous vous en doutez nous, on votera contre. Vous connaissez ma position sur Elio que ce soit l'Agglo ou ici ! on ne va pas reparler de tout ça !

Brigitte TREY D'OUSTEAU : non !

Pascal RAYSSAC : merci Brigitte !

Yanik SCHEIFF : on a juste une demande parce qu'on a ..., là je ne prendrai pas part parce que c'est pareil, je ne peux pas être juge et partie à la fois en tant qu'éducation nationale et donc je vais laisser Simone faire la demande. Après Laurence, je pourrai te voir j'ai une autre demande à te faire aussi du point de vue de l'éducation nationale mais là c'est l'autre partie donc là ça sera à part !

Madame Le Maire : d'accord !

Simone BARRAULT : oui ! nous on entend dire que les enfants se plaignent un petit peu des menus alors pour ce faire une opinion, on se propose d'aller manger à la cantine, est-ce qu'on peut y aller ?

Madame Le Maire : bien sûr !

Simone BARRAULT : mais un lundi !

Madame Le Maire : à peut-être pas ! pourquoi un lundi ?

Simone BARRAULT : parce que c'est le jour où nous sommes disponibles ! on est très pris !

Yanik SCHEIFF : moi je ne peux pas parce que je ne peux pas être juge et partie mais en tout cas Simone peut le lundi ! c'est juste une demande parce qu'on a eu des remontées de certains parents, pour ce faire juste une idée. On ne doute pas qu'au niveau sanitaire c'est nickel, que les repas sont équilibrés, ça on n'en doute pas !

Madame Le Maire : c'est très sécuritaire !

Yanik SCHEIFF : voilà, c'est très sécuritaire ! mais après dans le goût et dans le fait de ce qu'il se passe. La question c'est est-ce que oui ou non on peut y aller manger ?

Madame Le Maire : moi pour le moment j'ai toujours eu de la chance !

Yanik SCHEIFF : on préfère demander ! on ne va pas se pointer là-bas sans vous avoir demandé !

Madame Le Maire : par contre, on ne peut pas y aller tous en même temps ! on va faire des petits groupes ! oui bien sûr ! vous notez !

Pascal RAYSSAC : Laurence ! juste j'ai dit que je n'en parlerai pas mais on a quand même ces retours effectivement et on ne partage pas nos retours. Je ne pense que ce soient les mêmes retours que Simone, ce ne sont pas les mêmes personnes ! moi je veux dire juste et je m'adresse plutôt à Brigitte, soyez vigilants sur les commissions repas parce qu'on a des retours. On est bien conscient que les gamins vous leur mettaient des carottes, ils n'en veulent pas, tout ça on sait ! mais il y a quand même des retours, il y a des gens qui nous interpellent en disant ça devient un vrai problème, nos enfants ne mangent rien à la cantine ! ils n'aiment pas ! soyez vigilants à ça, c'est tout ! on ne va pas polémiquer ! ces retours tu les as Brigitte !

Brigitte TREY D'OUSTEAU : c'est sur Brassens, parce qu'à St Ferréol ils mangent bien ! à Mitterrand aussi ! donc c'est à Brassens !

Madame Le Maire : on va organiser ça ! on vote ! qui est contre ? 4 qui s'abstient ? très bien merci !

Monsieur Yanik SCHEIFF ne prend pas part au vote.

VOTE : 20 Pour, 4 contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Madame Le Maire : on passe au point suivant avec Philippe pour le renouvellement de la convention ALIJPA.

2025.08 OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION ALIJPA.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

Mes Chers Collègues,

I- Exposé des motifs

Je vous rappelle que La Commune de BON-ENCONTRE met à la disposition de l'ALIJPA, du Personnel communal titulaire, à temps complet, pour les vacances scolaires et les mercredis au Centre de loisirs de St Ferréol.

La mise à disposition des fonctionnaires territoriaux est possible auprès des : *« organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes »*. C'est le cas de l'ALIJPA.

D'une autre part, cette mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil qui fixe, entre autres, la nature des fonctions exercées ainsi que la durée de la convention.

II- Considérants et références juridiques

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les conditions de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux qui sont fixées par les articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 2024 et par le Décret n°2008-580 du 18 Juin 2008.

De fait, je vous remercie, mes chers Collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du Personnel municipal (en ANNEXE 6), pour une durée de trois ans soit du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Philippe MOINEAU : je rajoute quand même que dans le régime indemnitaire qu'on a adopté, il y a maintenant presque un an, il y a des mesures incitatives pour les agents de la commune qui acceptent cette mise à disposition, puisqu'il s'agit d'une démarche volontaire. Donc, il y a une petite prime pour les agents qui vont là-bas !

Madame Le Maire : effectivement, ça se base sur le volontariat des agents ! Patrick !

Patrick COUDERC : oui Philippe ! tu parlais de Pont du Casse mais est-ce que les autres communes ont cette convention aussi ?

Philippe MOINEAU : j'ai dit ça comme ça ! au moins les trois communes, je pense, historiques.

Madame Le Maire : oui ! je ne suis pas sûre que Castelculier est un agent ! alors les quatre communes ! oui !

Martine DERHOURHI : ça se passe comment la mise à disposition du personnel entre le 1^{er} janvier et le 19 mars 2025 ? puisque la convention n'est pas signée ! au niveau des assurances et autres ça se passe comment quand vous détachez le personnel hors convention ?

Madame Le Maire : c'est à effet rétroactif, c'est marqué dans la délibération !

Martine DERHOURHI : d'accord ! mais pendant 2 mois et demi comment ça fonctionne ?

Madame Le Maire : c'est la collectivité qui paie les agents de toute façon !

Martine DERHOURHI : d'accord, c'est au niveau des assurances, s'il arrive quelque chose, est-ce que les agents sont couverts ? je n'ai aucun doute par rapport à la rémunération et autres mais ça se passe comment hors convention ?

Madame Le Maire : ils sont couverts par l'assurance de la collectivité puisqu'ils sont missionnés. On passe au vote ! Qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour

Madame Le Maire : le point suivant va nous être présenté par Pascal, c'est au sujet de l'acquisition d'une parcelle rue Pierre de Coubertin.

2025.09 - OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE PIERRE DE COUBERTIN.

Rapporteur : Pascal ROULET

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

La SCI ROND POINT DE SIAILLES possède une parcelle cadastrée AP n°38, située Rue Pierre de Coubertin, d'une surface de 407 m² (Annexe n°1). Cette parcelle constitue une voie piétonne et cycliste entre les communes de Bon-Encontre et Castelculier. Elle permet notamment d'accéder à la zone commerciale à proximité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans sa version en vigueur, a intégré cette parcelle à la liste des emplacements réservés pour opération publique. La destination retenue pour cet emplacement réservé est la suivante : « Création voie piéton cycle jusqu'à la RD813 (Castelculier) ».

L'aménagement de cette liaison douce par la commune est cependant freiné car la parcelle appartient à un propriétaire privé. L'entretien de cette voie est en principe à sa charge. Afin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre concernant l'entretien et l'aménagement de cette voie, l'acquisition de la parcelle apparaît indispensable.

Des négociations ont été menées en cours d'année 2024 et une proposition a été envoyée au mois de juillet, adressée à Messieurs DARTUS et ADAM, agissant en qualité de représentants de la SCI. Le prix de vente d'acquisition proposé par la commune est de 400€, frais de notaire à la charge de la commune.

Dans un courrier en date du 26 novembre 2024, la SCI ROND POINT DE SIAILLES a répondu favorablement à cette proposition. Les représentants de la SCI ont également précisé que la vente de cette parcelle leur était nécessaire dans le cadre de la liquidation de leur société.

S'agissant en l'espèce d'un projet d'acquisition d'immeuble d'un montant inférieur à 180 000€, le Pôle d'évaluation domaniale compétent n'est pas tenu de rendre un avis du domaine sur la valeur vénale de la parcelle AP n°38.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1311-9 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article R1211-2 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen, dans sa version en vigueur ;

Vu la demande d'avis du domaine du 15 octobre 2024 ;

Vu le courrier de réponse favorable en date du 26 novembre 2024 ;

Vu le plan de situation en ANNEXE n°7 ;

Vu l'exposé ci-dessus.

Considérant la nécessité d'acquérir cette parcelle dans le cadre d'une opération d'utilité publique,

Il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le projet d'acquisition de la parcelle AP n°38 par acte notarié au prix de 400 euros net.
- Dire que les frais d'actes sont à la charge de la commune.
- Autoriser Madame le Maire à signer tout acte notarié se rapportant à cette opération.

Madame Le Maire : vous voyez où ça se situe ce petit cheminement ? il est très utilisé par les Bon-Encontrais pour aller au Leclerc, donc il était tout à fait naturel qu'on l'achète ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25

Madame Le Maire : on continue avec Pascal c'est l'abandon d'une parcelle au profit de la commune.

2025.10 - OBJET : ABANDON D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Pascal ROULET

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Monsieur Jean-Louis LAMOUROUX nous a adressé une déclaration d'abandon de parcelle au profit de la commune, en date du 18 octobre 2024. La parcelle cadastrée AL n°212, située le long de la Route de Sainte-Radegonde, correspond au bas-côté de cette voie communale.

Cette parcelle d'une surface totale de 263 m², s'étend sur une centaine de mètres, avant de suivre le tracé d'un virage et de longer un chemin rural sur une quarantaine de mètres. La localisation de cette parcelle est visible l'extrait de plan cadastral en ANNEXE N°8.

La parcelle ne contient aucune construction et est uniquement composée d'une bande enherbée de 2 mètres de large. Celle-ci, au vu de son emplacement en bord de voie communale, ne pourra accueillir de nouvelles constructions et rentre dans le champ d'application de l'article 1401 du Code Général des Impôts.

Cet article prévoit que les terres vaines et vagues puissent faire l'objet d'un abandon perpétuel à la commune sur laquelle elles se situent. En l'espèce, la parcelle AL n°212 devrait faire partie du domaine public. On constate en effet que cette parcelle vient déborder sur la Route de Sainte-Radegonde et qu'elle correspond au bas-côté de la voie communale. Aucune construction ni exploitation de la parcelle n'est relevée.

S'agissant d'une opération s'effectuant à titre gracieux, la procédure d'acte en la forme administrative est recommandée afin d'éviter des frais de notaires supplémentaires.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1212-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1401 ;

Vu la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

Vu la déclaration d'abandon de parcelle au profit de la commune de Monsieur Jean-Louis LAMOUREUX, reçue le 18 octobre 2024 ;

Vu l'annexe n°8 ;

Vu l'exposé ci-dessus.

Considérant l'intérêt à intégrer cette parcelle dans le domaine public ;

Considérant l'absence de coût pour cette opération d'utilité publique ;

Il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'abandon de la parcelle AL n°212 au profit de la commune,
- Approuver l'acquisition de la parcelle AL n°212, par acte en la forme administrative,
- Autoriser Madame le Maire à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

Madame Le Maire : merci Pascal ! si on pouvait avoir plus de délaissés comme ça sur Sainte Radegonde se serait bien !

Pascal ROULET : pour la route ça serait très bien !

Madame Le Maire : on met aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour

Madame Le Maire : la dénomination d'une voie va nous être présenté par Pierrette.

2025.11 - OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE.

Rapporteur : Pierrette VILLA

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme immobilier « Montazy », porté par HABITALYS et comprenant la construction de 15 logements locatifs sociaux, situés à proximité du Chemin de Claouzets sur la parcelle AK 149, il convient de dénommer la voie qui desservira ces nouvelles habitations.

Je vous propose de désigner cette voie, dont le tracé figure sur le plan en ANNEXE N°9, comme suit : Rue Montazy.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L141-2 ;

Vu le Permis de construire n° PC 047032 21 A0054 ;

Vu l'annexe n°9 ;

Vu l'exposé ci-dessus.

Considérant la nécessité de nommer la voie de desserte des habitations de cette opération immobilière,

Il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir :

- Vous prononcer sur le choix la dénomination suivante : Rue Montazy.
- Autoriser Madame le Maire à faire réaliser la signalétique appropriée à l'identification de ladite rue.

Madame Le Maire : merci Pierrette ! l'idéal c'est de conserver l'historique et le non du lieu-dit sur la rue créée. Il faut privilégier l'histoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour

Madame Le Maire : on va aborder le dernier point avec Philippe sur la candidature à l'opération « Monitoring énergétique » proposée par le groupement de commandes départemental ENR-MDE, c'est-à-dire par le biais de TE 47.

2025.12 OBJET : CANDIDATURE A L'OPERATION « MONITORING ENERGETIQUE » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE (ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE).

Rapporteur : Philippe MOINEAU

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Il est rappelé aux Membres de l'Assemblée que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE.

La nouvelle action résultant de ce groupement est l'opération de monitoring énergétique qui permet de collecter, regrouper, analyser et suivre l'ensemble des données et indicateurs de consommations énergétiques d'un bâtiment afin de mieux gérer ses consommations d'énergie.

Le monitoring énergétique permet de réaliser des économies d'énergie en :

- Mesurant et enregistrant pour mieux comprendre comment le bâtiment consomme,
- Pilotant pour consommer au juste besoin et au bon moment.

L'opération de monitoring énergétique se déroulera en plusieurs phases :

- Une première phase de diagnostics obligatoires des installations des bâtiments choisis ;
- Une seconde phase sur la base d'un marché de travaux donnant lieu à la désignation d'une entreprise où les communes pourront lancer les travaux avec un bon de commande par bâtiment ;
- Une troisième phase d'accompagnement annuel par TE 47 avec intégration et aide à l'optimisation des équipements ou intégration réalisée par l'entreprise.

Les diagnostics des installations peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme de financement ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR, dont TE 47 a été lauréat avec 3 autres syndicats de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les membres qui s'engageront à faire réaliser les travaux à l'issue du diagnostic technique, il est proposé la participation financière de TE 47 suivante :

Sur les 60 premiers bâtiments communaux inscrits dans cette opération :

Financement total des diagnostics techniques dans la limite de 10 bâtiments par commune avec enjeux énergétique (hors logements et lieux de cultes) et de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

Après les 60 premiers bâtiments communaux inscrits dans cette opération :

La commune commande la prestation de diagnostic dans le cadre de la Convention d'Accompagnement à la Transition Énergétique (CATE). Les modalités de la CATE s'appliquent (la commune s'acquitte des frais de gestion).

Un financement sera possible à hauteur de 50% HT du montant des diagnostics.

- De donner mandat à Monsieur Ameling pour signer tout document afférent à cette candidature ;
- De préciser que le coordonnateur du groupement est Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres ;
- De préciser que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution du marché sera celle du coordonnateur ;
- De s'engager à exécuter, avec le ou les fournisseurs retenu(s), le marché public dont la commune de Bon-Encontre est partie prenante ;
- De s'engager, en cas de non réalisation des travaux, à rembourser le montant pris en charge par TE 47 sur la base de l'accord-cadre pour la réalisation du ou des diagnostic(s) réalisé(s).
- De s'engager à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? oui Patrick !

Patrick COUDERC : juste une précision, on rentre bien dans les soixante bâtiments ? on est sûr d'y rentrer dedans ? donc tout est pris en charge ?

Philippe MOINEAU : oui c'est ça ! en fait pour tout vous dire, il y a eu un désistement et on bénéficie de ce désistement !

Patrick COUDERC : ce n'est pas Pont du Casse qui s'est désisté ?

Madame Le Maire : je ne prends pas part au vote.

Christian AMELING : je fais voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? voté à l'unanimité, merci Mes Chers Collègues !

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE : 24

Madame Le Maire : on va passer aux questions diverses ! Patrick !

Patrick COUDERC : je vais commencer par la première le FST.

Madame Le Maire : tout à fait !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : oui, c'est un document transmissible sauf si c'est un document de travail ! comme Sandrine n'a pas de micro, je répète donc les dossiers 2020, 2021

et 2022 sont terminés. On va vous l'envoyer par mail, vous pourrez l'étudier ! alors questions diverses, oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : sur le monitoring, c'est un compteur Linky, un gaspar ? parce que c'est ça en fait un peu l'idée ?

Madame Le Maire : ça dépend si c'est l'électricité ou le gaz déjà !

Philippe MOINEAU : c'est une GTC, c'est une Gestion Technique Contrôlée des bâtiments qui permet de mesurer, de piloter et aussi d'intervenir ponctuellement à distance.

Pascal RAYSSAC : par TE 47 ?

Philippe MOINEAU : non ! *Inaudible sans micro.*

Christian AMELING : c'est nouveau ! quand on en sera plus, on en sera plus ! je pense que Patrick a une question !

Madame Le Maire : oui Patrick !

Patrick COUDERC : en fait moi j'ai deux questions, je n'en ai pas qu'une ! Carabane j'ai vu qu'il y a eu une inauguration de la maternelle !

Madame Le Maire : oui j'allais le donner en information.

Patrick COUDERC : et après il y avait un projet de convention, on peut avoir le projet de convention qui a été ?

Madame Le Maire : il n'est pas du tout établi !

Patrick COUDERC : ah bon ! d'accord !

Madame Le Maire : quel projet de convention ?

Patrick COUDERC : je ne sais pas moi ! c'est ce que j'ai vu dans les réseaux sociaux, ce qui a circulé !

Madame Le Maire : ce n'est pas du tout fait, c'est à élaborer ! la difficulté juridique là, c'est que nous on est jumelé avec Carabane et Carabane fait partie de la commune de Djembéring avec vingt autres villages et Djembering aimerait que Bon-Encontre contribue aussi à des actions sur tous les autres villages, entre autres ! il faut fixer un cadre ! tout va être négocié !

Patrick COUDERC : donc si je comprends la convention, il n'y a rien !

Madame Le Maire : il faut l'établir !

Patrick COUDERC :

Madame Le Maire : excuse-moi est-ce que je peux te couper deux secondes !

Patrick COUDERC : oui !

Madame Le Maire : puisque j'ai donné l'information à Pascal qui me posais la question ! donc Philippe m'a représentée à Carabane et ne souhaite pas que l'on lui attribue de rétributions de son voyage via un mandat spécial. Oui !

Pascal RAYSSAC : plus que tu me donnes l'occasion Laurence ! je te remercie de m'avoir répondu ! moi néanmoins, vraiment Philippe ! Je suis surpris parce que du coup, par contre lui Philippe avait toute la légitimité que le voyage soit réglé ! là où je m'interroge un petit peu plus c'est sur le déplacement de Madame CURIE ! tu me réponds : « nous lui rembourserons l'avion ». Pourquoi l'avion et pourquoi pas le reste ? et puis je pourrai presque dire de façon contradictoire pourquoi l'avion ? de mémoire, nous n'avons pas pris de délibération ?

Madame Le Maire : pour le personnel, il n'y a pas à en prendre !

Pascal RAYSSAC : ah oui ! le personnel, il peut partir où il veut ? quand il veut ?

Madame Le Maire : s'il a un ordre de mission, oui ! le personnel, il n'y a pas besoin de délibération ! par contre Philippe ça aurait été gênant parce que c'était un mandat qu'on donnait à posteriori ! on n'a pas délibéré en décembre, on ne savait pas à quelle date était l'inauguration de l'école ! vous comprenez !

Pascal RAYSSAC : je comprends difficilement mais je comprends ! tu me le dis, on va partir là-dessus !

Madame Le Maire : logiquement on donne mandat en amont !

Pascal RAYSSAC : moi ce que tu m'as répondu par courrier, tu m'as dit effectivement : « Madame CURIE, elle y a été parce que je l'ai chargée d'aller établir ce lien ».

Madame Le Maire : sachant qu'il y avait ce projet de convention effectivement qui pour moi juridiquement est un peu tiré par les cheveux, j'ai préféré que ce soit elle qui voit avec les autorités de Djembering, comme elle fait partie du comité de jumelage en plus !

Pascal RAYSSAC : d'accord mais alors du coup ce serait bien, je rebondis sur ce qu'a dit Patrick, Madame CURIE je m'adresse à vous ! vous êtes partie, c'est très bien ! si on doit vous rembourser, on vous rembourse mais on aimerait bien avoir la fameuse convention, ce que vous avez fait ! qu'on sache où on va avec Carabane ?

Madame Le Maire : on le voit sur les vidéos, ce ne sont que des projets ! des discussions pour le moment ! moi je ne m'engage pas à ce que l'on signe une convention ! je vous le dis ! je ne m'engage pas à ça ! il faut vraiment cadrer les choses ! Philippe !

Philippe MOINEAU : une précision sur la participation de Sandrine CURIE, on a effectivement rencontré à deux reprises les représentants de la commune sur place pour évoquer ce projet de convention avec toutes les réserves que Madame Le Maire a

évoqué parce que le comité de jumelage, qui est associatif, lie Bon-Encontre et le village de Carabane et ne lie pas la commune de Bon-Encontre et la commune de Djembering qui regroupe, encore une fois, une vingtaine de villages. Donc, on a eu deux réunions techniques avec le premier Adjoint au Maire sur place, on a évoqué ce projet, mais encore une fois, il faut être prudent là-dessus ! il faut être prudent sur les engagements que ça peut impliquer pour la commune de Bon-Encontre et on ne veut pas trahir non plus les trente ans de jumelage entre Bon-Encontre et Carabane ! parce que c'est vraiment ciblé sur Carabane le jumelage. Donc, voilà un peut les éléments de réponse que je peux vous donner.

Madame Le Maire : Vivian !

Vivian GALABERT : juste une question, la convention elle touche à quoi ? ce n'est pas une convention sur tout et n'importe quoi ? donc il doit y avoir un sujet ?

Madame Le Maire : c'est de la coopération !

Sandrine CURIE : je me permets juste d'apporter une précision sur le sens de la convention de coopération décentralisée pour lesquelles, il y a des thématiques qui ont été proposées mais qui ne sont pas encore arrêtées. Il se trouve en fait, par exemple, que lorsque vous avez financé l'école de Carabane, les professeurs sont mis à disposition par l'Etat et les communes interviennent pour l'équipement, c'est un système administratif qui ressemble au nôtre. En fait, cette convention n'a pas vocation forcément à intervenir sur les dix-huit villages de Djembering qui forment la commune de Djembering mais elle est nécessaire. C'est pour cela, pardon Monsieur MOINEAU, vous me dites si je me trompe ! que le comité de jumelage, sur place, a beaucoup insisté pour que l'on rencontre le 1^{er} Adjoint, puisque le Maire était indisponible, afin d'avoir un appui institutionnel quand la commune porte des projets et que le comité de jumelage porte ces mêmes projets ; souvent il faut faire intervenir l'Etat via le chef du Gouvernement local. C'est d'abord et surtout un soutien institutionnel qui facilite, sur place, les appuis pour avoir, là en l'occurrence, les professeurs pour l'école maternelle. Demain, s'il y a d'autres projets d'envergure comme l'école, ça ne sera pas seulement financé l'infrastructure mais les moyens de pouvoir aussi faire appel à l'Etat Sénégalais pour financer une infirmière, c'est notamment un sujet questionné pour un centre de santé ou de maternité. Le piège dans lequel il ne faut pas tomber effectivement c'est que ça vienne financer d'autres projets autres que ceux prévus dans le cadre du jumelage Carabane/Bon-Encontre, ça c'est votre décision politique !

Madame Le Maire : Isabelle !

Isabelle FERRAND : juste une précision, la municipalité de Bon-Encontre n'a pas financé l'école maternelle, elle a accordé une subvention à une association qui a aidé à financer l'école maternelle ! c'est une nuance d'importance juridiquement.

Madame Le Maire : et c'était beaucoup plus simple juridiquement mais c'était une subvention qui était affectée à un projet bien particulier ! Pascal !

Pascal RAYSSAC : donc j'ai bien compris les réponses, je suis satisfait. Philippe ! écoute merci pour ta contribution ! mais tenais nous au courant des décisions prises à l'avenir, l'action est louable.

Madame Le Maire : il n'y a pas de décision !

Pascal RAYSSAC : si tu as dit il y a dix minutes que ce sera très encadré et que tu ne prendras pas...

Madame Le Maire : mais il n'y a pas de décision !

Pascal RAYSSAC : s'il n'y a pas de décision, tu ne fais rien !

Madame Le Maire : s'il n'y a pas de convention, il n'y a pas de convention !

Inaudible sans micro

Pascal RAYSSAC : c'est ce que je veux te dire, tout simplement !

Madame Le Maire : pour le moment, on n'y met pas le doigt si juridiquement on ne peut pas !

Pascal RAYSSAC : rappelle-moi Philippe, la somme qu'on a allouée à l'association !

Madame Le Maire : 5 000 euros.

Pascal RAYSSAC : donc là, c'était pour la construction d'une école ?

Madame Le Maire : je crois que l'école a coûté 40 000 euros ! c'est une petite école, du coup on passe à la deuxième question qu'avait posé Patrick !

Patrick COUDERC : *inaudible sans micro* et la pétition qui a circulé qu'est-ce qui est fait ? et quelle réponse a été faite au personnel ? puisque ça me semble quand même important, alors je ne sais pas quel est le niveau de signature de cette pétition ?

Madame Le Maire : il y a beaucoup de personnes qui souhaitent retirer leur signature de cette pétition parce qu'ils l'ont signé sans forcément avoir le texte à côté, au motif d'informations pas toujours vraies. Il faut savoir que j'ai envisagé de porter plainte contre X parce qu'il y a beaucoup de mensonges et à partir du moment où cela a été divulgué dans la presse, c'est qu'il y a une volonté de diffamation. Je n'exclus toujours pas de porter plainte ! aujourd'hui, on va rencontrer les services avec Madame CURIE, service par service, pour échanger avec les agents. En tout cas, sur les services déjà rencontrés, les méthodes, je pense, révèlent vraiment une petite manipulation, à mon sens, du personnel.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : oui ! parce que chaque service peut avoir signé pour une problématique différente. On a eu des problèmes de management au CTM et des agents ont signé à ce seul motif. Mais, on respecte la délibération sur le RIFSEEP, il n'y a aucun souci là-dessus, les agents ont été rémunérés. Il y a beaucoup de choses, qui a été dit dans la presse, qui sont fausses !

Philippe MOINEAU : ce document évoque en particulier le régime indemnitaire, le RIFSEEP, qu'on a adopté nous en Conseil Municipal et qui par ailleurs avait été adopté à l'unanimité par les représentants du personnel dans le cadre du CST. On l'a vu tout à l'heure, peut être un peu rapidement, mais on l'a vu tout à l'heure dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, l'impact du régime indemnitaire c'est 130 000 euros par an en année pleine. C'est quand même loin d'être négligeable, plus de la moitié des agents de catégorie C ont vu leur IFSE doublée. Après, il y a une différence

d'appréciation clairement entre certains agents et puis la réalité des choses. Donc, moi je voulais quand même, vous faire part de ça ! je pense qu'il y a eu un effort sans précédent de la collectivité sur le régime indemnitaire, c'était nécessaire certainement parce que l'on partait d'assez loin. Mais là, on a un sentiment qu'il y a un niveau d'appréciation différent. Il y a eu aussi du temps pour la mise en œuvre de ce régime indemnitaire, c'est au cas par cas, ça concerne une centaine de personnes, donc ça prend du temps et effectivement il y a eu ce temps nécessaire pour le mettre en œuvre avec bien sûr un effet rétroactif à la date de la délibération. Encore une fois aussi, on a adopté ce régime indemnitaire pour les agents contractuels ce qui est loin d'être le cas pour toutes les collectivités, pour les agents contractuels qui avaient six mois d'ancienneté. Donc, là aussi il y avait des contrats qui couraient, si vous voulez à la date de la délibération et puis la mise en œuvre, il a fallu attendre six mois pour certains, cinq mois ou quatre mois pour certains, pour qu'ils puissent être éligibles au régime indemnitaire. Moi, je voulais juste faire ce focus sur le régime indemnitaire, parce que j'ai l'impression quand même qu'on a fait collectivement un effort non négligeable.

Madame Le Maire : moi, je reviens aussi sur des mentions qu'il y a dans cette lettre que la collectivité subit un management délétère. Là ! il ne faut pas exagérer quand même ! je crois qu'il y a eu des avancées, ces dernières années, très importantes que ce soit dans la concertation, on le voit sur le CTM, on a retardé le projet pour que les agents participent et soient vraiment acteurs de la modification du CTM. Un agent dit qu'il a froid, on modifie le hall d'accueil de l'entrée et c'est normal pour qu'elle puisse travailler dans de meilleures conditions. Un management délétère ! moi franchement j'ai du mal à l'encaisser, c'est vraiment très fort ! Tout fait suite à une sanction disciplinaire donc peut-être que c'est en réaction à cette sanction disciplinaire que des agents se sont mobilisés mais ça mérite discussion avec chaque service puisque chacun peut avoir signé pour des raisons différentes. Sachant que j'ai rencontré plusieurs agents qui m'ont dit qu'aujourd'hui ils ne signeraient pas du tout la pétition, ça me rassure !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : alors c'est compliqué, il y a dix-sept agents identifiés, je crois, et après il y a des signatures de gens non identifiés, on ne se sait pas si ce sont les mêmes cela fait doublon.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : on n'a pas rencontré tout le monde ! je ne peux pas dire ! les quelques agents avec qui on a discuté aujourd'hui, on dit qu'aujourd'hui ils retireraient leur signature. Certains ont dit on signe parce qu'on aurait besoin d'avoir un poste de plus dans le service, je ne citerai personne, sans voir la lettre qui accompagnait la pétition et la personne a découvert après ce qu'elle avait signé.

Pascal RAYSSAC : moi j'entends tes explications au même titre que tout le monde, j'avais le courrier dans la bannette. Je trouve que c'est un peu gros, je ne dis pas que c'est faux ! on a à faire à des adultes, ils signent sans avoir lu !

Madame Le Maire : la lettre n'accompagnait pas forcément la pétition !

Pascal RAYSSAC : moi dans un cas comme ça, je ne signe pas !

Madame Le Maire : il y en a qui signent quand même, surtout qu'ils devaient se revoir avant que la lettre soit diffusée !

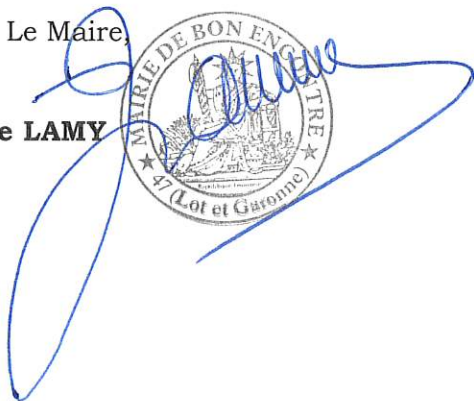
Pascal RAYSSAC : elle n'a été diffusée qu'aux élus !

Madame Le Maire : oui ! la séance est levée, je vous remercie pour votre présence !

La séance est levée à 22 h 24.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Le Secrétaire de séance,

Pascal ROULET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Roulet", is written below the name "Pascal ROULET".